

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le dix-huit septembre conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Pierre GATINE, Maire, Monsieur Daniel DOUARD, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Martine LEPETIT, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Thierry MARTIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean-François BOURGOIN, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, M. Arnaud BABY, Mme Nadine PAUL, M. Gilbert GENESTE, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Franck FERREIRA, M. Jocelyn CHARRON, Mme Estelle THURET-LE FLOCH, M. Guillaume DOUARD conseillers municipaux.

### **ABSENTES EXCUSÉES ET AYANT DONNÉES PROCURATIONS :**

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS à M. Jean-François BOURGOIN,  
Mme Kendy SAUTRON à M. Gilbert GENESTE,  
Mme Sophie LECOINTRE à Mme Nadine PAUL.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Nadine PAUL.

\*\*\*\*\*

## ***ORDRE DU JOUR***

### ➤ **Administration générale**

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2023
- 2 – Informations sur les décisions prises par le maire du 21 juin 2023 au 15 septembre 2023 dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

### ➤ **Domaine et patrimoine**

- 3 – Proposition de vendre les parcelles E1791 et E1832 du Moulin et de fixer un prix de vente
- 4 – Proposition de vendre les anciennes tables rondes du restaurant scolaire

### ➤ **Fonction publique**

- 5 – Modification du tableau des effectifs suite à des avancements de grade : suppression/création

### ➤ **Institutions et vie politique**

- 6 – Réorganisation des commissions municipales
- 7 – Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 8 – Désignation d'un référent déontologue pour les élus

➤ **Finances locales**

9 – Demande de subvention de l'association Garennes en Fête

➤ **Comptes rendus divers**

➤ **Informations de Monsieur le Maire**

➤ **Questions écrites**

➤ **Questions orales (conformément au règlement intérieur : 2 questions par conseillers municipaux)**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h05.

Monsieur le Maire informe que la séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un enregistrement audio pour permettre une bonne transcription du procès-verbal et d'un enregistrement vidéo en direct sur Facebook.

Monsieur le Maire est désigné président de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner un(e) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Nadine PAUL a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

La secrétaire de séance sera assistée de Madame Paola CHAVOIX, secrétaire générale.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ce qui amène à :

<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	<b>18</b>
<i>Nombre de présents</i>	<b>15</b>
<i>Nombre de procurations</i>	<b>3</b>
<i>Nombre de votants</i>	<b>18</b>

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à Madame Nadine PAUL, secrétaire de séance, de valider le quorum.

**N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2023 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections.

Après avoir procédé à des rectifications mineures à la demande de Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS et M. Jean-François BOURGOIN, je vous demande si vous avez d'autres d'observations ?

Considérant qu'aucune autre observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **N° 2 – INFORMATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION POUR LA PÉRIODE DU 21 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2023**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Un tableau a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.*

### **Monsieur le Maire expose :**

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

<b>N° DÉCISION</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT TTC</b>
D-2023-07	07/07/2023	Remise de récompenses scolaires (livres) aux élèves de CM <sup>2</sup>	<b>31 €/élève</b>
D-2023/08	07/07/2023	Convention de servitude de passage conclue avec ENEDIS pour réaliser une extension du réseau électrique qui permettra de desservir le restaurant scolaire	-
D-2023/09	07/07/2023	Mise à disposition de la salle des fêtes pour les collectes de sang de l'année 2024	-
D-2023/10	10/07/2023	Marché à procédure adaptée : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la réhabilitation de la mairie et de ses abords : 2L architecture à HOUDAN	<b>78 000 €</b>
D-2023/11	10/07/2023	Convention de mise à disposition de locaux conclue avec le SIVU LA CLE DES CHAMPS pour organiser le service du périscolaire	<b>Participation aux charges de fonctionnement</b>

Je vous demande d'en prendre acte.

## **N° 3 - PROPOSITION DE VENDRE LES PARCELLES E1791 ET E1832 DU MOULIN ET DE FIXER UN PRIX DE VENTE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Une note de synthèse a été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.*

**Monsieur le Maire expose :**

Lors de la réunion du groupe de travail du Moulin qui s'est tenue le 25 février 2023, les membres ont accepté de diviser le Moulin en deux parties.

La première partie comprend les parcelles E1791 de 2305 m<sup>2</sup> et E1832 de 39 m<sup>2</sup> formant une superficie totale de 2 344 m<sup>2</sup> comprenant donc un bâtiment principal « le Moulin » et des bâtiments annexes se trouvant à gauche en entrant.

Il convient de prendre en compte que la partie attenante au bâtiment principal n'est pas une île mais une continuité de la parcelle E1791.

Par conséquent, cette partie ne peut pas être détachée de la parcelle E1791 car il n'y aura plus d'accès direct. Cela deviendrait une parcelle enclavée.

Sur le bien-fondé de l'article 682 du Code Civil, les fonds de parcelles enclavées et qui n'ont aucun accès sur la voie publique pour tout type d'exploitation ou aucune issue insuffisante pour tout type d'exploitation, est fondée à réclamer à ses voisins un passage suffisant pour assurer la desserte de ces fonds.

Donc dans l'hypothèse où la parcelle est divisée, il faut prévoir au préalable un droit de passage terrestre ou une servitude de passage.

Toutefois, il n'est pas possible d'imposer au futur propriétaire de la parcelle, un droit de passage.

Si la parcelle est inaccessible, elle devient non constructible.

Lors de cette réunion, il avait été fixé un prix de vente pour ces deux parcelles de 225 000 €. Compte tenu de la strate démographique de la commune, il n'est pas possible de vendre ces parcelles sans avoir préalablement saisie la direction régionale des finances publiques de Normandie.

Ce service a été sollicité dès le 21 mars 2023.

Nous avons reçu l'estimation des domaines que le 28 août 2023.

La détermination de la valeur vénale a été arbitrée à 279 000 €. Cependant ce montant comprend une marge d'appréciation élargie à 15 % qui tient compte du caractère atypique du bien.

Ce service a préconisé une vente à 237 000 €.

Le Conseil Municipal peut bien entendu vendre ce bien à un prix plus élevé ou plus bas.

**M. le Maire :** Conformément aux décisions proposées, je demande de statuer sur le tarif auquel nous allons mettre ce bien en vente.

**M. Gilbert GENESTE :** Il me semble que nous avons prévu 225.

**M. le Maire :** Ce n'est qu'une proposition. Je pense que nous aurons du mal à vendre plus cher que l'estimation des domaines.

**M. Gilbert GENESTE :** Suite à cette réunion du 25 février, nous avons rencontré Monsieur dont j'ai oublié le nom.

**M. le Maire :** M. BISSON d'EPFN (établissement public foncier de Normandie).

**M. Gilbert GENESTE :** Ce monsieur nous a bien dit qu'il serait dommage de se séparer du Moulin, qu'il fallait faire, comme on l'a demandé depuis longtemps, une étude globale de ce qu'on voulait faire sur le site et d'en voir son financement. Voilà ce qu'il nous avait conseillé, qu'est-ce qui a été fait ? On ne s'est pas revu, il n'y a pas eu de nouvelle réunion.

**M. le Maire :** On l'a bien sûr écouté, c'est vrai qu'il ne s'est rien passé depuis quelques mois, nous l'avons relancé maintes et maintes fois pour qu'il organise des réunions avec EPN, le département pour justement voir ce qu'on pouvait faire. Il nous a dit qu'il faut faire un projet mais pour le moment, on a relancé toutes les semaines, on sait très bien qu'EPN n'est pas intéressé mais il faut qu'on provoque cette réunion. Au moins devant tout le monde, ils diront ce qu'ils pensent, l'EAD (puisque nous avons déjà eu des études flash) nous a donné des indications.

Pour le moment, sur l'autre partie, bien sûr on ne va pas l'abandonner parce que je pense que même si on se met d'accord pour vendre cette partie, on n'abandonne pas l'idée de faire quelque chose de l'autre côté. Les choses pourront se faire en harmonie avec ce qu'il préconise. Pour le moment, on n'a aucune directive de chez eux.

**M. Gilbert GENESTE :** Suite à cette réunion, il a bien dit, je n'étais pas le seul à la réunion, que ce serait dommage de prendre des décisions sur le Moulin avant de faire une étude globale de l'ensemble et qu'il pouvait y avoir des subventions jusqu'à 80 % pour l'ensemble.

**M. le Maire :** Oui, pour mettre à plat l'autre partie.

**M. Gilbert GENESTE :** Non, non, il n'a pas du tout dit de le mettre à plat.

**M. le Maire :** Pas le Moulin.

**M. Daniel DOUARD :** Je voudrais apporter une information que j'ai eu au niveau d'EPN. Comme vous le savez, à EPN, il y a des bâtiments qui ont besoin d'être remis en état, en l'occurrence les usines de Navarre à Évreux. Dernièrement – je suis dans les réunions – j'ai eu à faire avec l'EPFN qui ne s'occupe que des terrains à nettoyer avec des bâtiments à raser. Les bâtiments qui sont à conserver, tels que le nôtre puisqu'il est mis au PLUI en bâtiment qui doit être conservé, c'est indestructible côté Moulin, celui dont nous parlons pour la vente. L'EPFN ne s'intéresse donc pas aux bâtiments qui sont à conserver, ils sont intéressés par le travail de nettoyage, ils les achètent pour un euro symbolique, ils les nettoient. Il y a 2 jours à Navarre, il y en a pour 1,2 million d'euros de travaux de désamiantage entre autres, de terrains à nettoyer mais quand cela concerne des bâtiments, l'EPFN ne touche pas, il ne s'en occupe pas.

**Mme Nadine PAUL :** Donc si je comprends bien, ce qu'il nous a dit en réunion est faux ?

**M. le Maire :** Ce n'est pas faux.

**Mme Nadine PAUL :** Le raisonnement de Daniel DOUARD est de dire que l'EPFN ne s'occupe que de raser et détruire ce qui est totalement l'inverse de ce qu'il nous a dit. Cela veut dire que c'est quelqu'un de responsable qui ment purement et simplement.

**M. Daniel DOUARD :** Il a regardé l'ensemble et effectivement il a parlé aussi du bâtiment qui reste sur l'autre terrain, celui qu'on va conserver pour faire autre chose. D'après lui, c'est celui-là qui peut être rasé et dont il peut s'occuper.

**Mme Nadine PAUL :** Je ne remets pas en cause votre analyse Daniel, simplement moi aussi j'étais présente, ce n'est pas pour abonder dans le sens de Gilbert parce qu'on n'est pas

forcément d'accord sur le dossier en intégralité mais j'ai entendu la même chose, on était plusieurs.

2 choses me gênent sur ce dossier, c'est à votre initiative que cette personne est venue pour qu'on l'écoute, c'est quand même la 3e réunion où il y avait une étude faite, soi-disant une étude qui devait nous parvenir mais qui ne nous est pas parvenue. On avait fait venir quelqu'un à la 2e étude mais vous l'avez balayé, M. DOUARD, je reprends vos propos lors de l'avant-dernier conseil lorsque vous avez dit que la personne était venue à notre initiative et qu'on lui avait fait dire ce qu'on voulait, je réfute ça.

2 études ont eu lieu sur le sujet mais nous n'avons pas fait de cahier des charges, ce qui me gêne n'est pas le dossier en lui-même mais de se dire que ce soir on prend la décision de mettre à nouveau en vente le bâtiment du Moulin qui est quand même la figure de Garennes sans avoir, encore une fois, établi un cahier des charges. Je précise que ce n'est pas pour faire bloquer le dossier parce que s'il y en a un bien une qui voudrait que ça avance, c'est moi. On n'est pas d'accord sur l'issue forcément mais sur l'envie que ça avance, je pense qu'on est d'accord.

Ce qui me gêne particulièrement ce soir, c'est qu'on a créé un groupe de travail Moulin, même si on n'a pas les mêmes idées, on était tous d'accord pour travailler ensemble et finalement des études n'arrivent pas, on ne fait pas de cahier des charges mais on va voter pour la vente du Moulin ce soir. C'est ça qui me gêne et c'est ce qui va peut-être déterminer mon vote, je le ferai contrainte et forcée parce que ce n'est pas mon idée.

**M. le Maire :** Merci d'exposer ta position. Malgré tout, je pense que la décision qui a été prise au niveau du groupe de travail au mois de mars, on avait dit que le futur acquéreur devra garantir à la commune sa volonté de se porter et présenter un accord de principe de sa banque et de justifier l'apport personnel puisqu'on voulait à tout prix avoir des garanties, que le bâtiment principal dit le Moulin, je ne parle bien que de ce côté, a pour vocation à être aménagé en 14 (16 maximum) logements de standing, tout le monde l'avait bien enregistré j'espère. Aussi que les aménagements envisagés devaient obligatoirement, c'est un rappel, respecter les règles d'urbanisme selon le PLUI et le PPRI et que l'avis de cession de ces parcelles sera publié sur tout type de support publicitaire sans restriction.

**Mme Nadine PAUL :** Je te suis tout à fait mais ce soir, ceci nous est présenté pour faire un vote sans le dossier où tu rappelles ces éléments. Je rappelle que c'est un groupe de travail qui a listé cela.

**M. le Maire :** Dans la délibération on indiquera toutes ces choses-là.

**Mme Nadine PAUL :** Mais ce soir, c'est dans le dossier ? Oui, très bien. Sur le groupe de travail, on a travaillé mais il n'y a pas eu de vote.

**M. le Maire :** Non mais il y a eu un consensus indiquant qu'il fallait se diriger vers quelque chose.

**Mme Nadine PAUL :** Oui personnellement je n'étais pas pour la séparation des parcelles.

**M. Gilbert GENESTE :** Au départ, on ne voulait pas vendre l'ensemble du site.

**M. le Maire :** Oui, on le sait.

**M. Gilbert GENESTE :** Vous avez proposé une solution alternative qui est celle de ce soir.

**M. le Maire :** Voilà.

**M. Gilbert GENESTE :** Mais à cette époque, on n'avait pas vu cette fameuse personne qui nous a dit de ne pas séparer, je m'en souviens très bien, qu'il fallait faire l'étude avec l'ensemble. Il l'a bien dit, il n'a pas parlé de le raser du tout.

**M. le Maire :** De toute façon il n'a jamais été question qu'on rase le Moulin. Dans notre PLUI, on ne le peut pas.

**M. Gilbert GENESTE :** Donc il le savait très bien et il a dit de ne pas dissocier et qu'il y avait des subventions pour l'ensemble. Je suis désolé mais c'est ce qu'il a dit.

**M. le Maire :** Ça, il ne l'a pas écrit.

**M. Gilbert GENESTE :** Personne ne lui a demandé de l'écrire.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est vrai qu'il insistait sur les investissements, il ne parlait pas de démolition mais est-ce qu'on a un acheteur ? Non, c'est simplement une réflexion ?

**M. le Maire :** Non, puisqu'il y a eu une démarche, un consensus pour dire qu'on peut essayer de vendre cette partie, ce n'est pas acquis, on n'a personne sous le coude mais il faut bien qu'on avance et continuer peut-être des investigations pour l'autre côté. Là, on a quand même attendu presque 4 mois pour avoir une estimation, je pense qu'il faut continuer parce qu'il est certain qu'on ne va pas le vendre demain. Si tout le monde en voulait, ça se saurait.

**M. Gilbert GENESTE :** En attendant, on ne fait toujours pas d'études sur l'ensemble du site.

**M. le Maire :** On le fera.

**M. Gilbert GENESTE :** Ça fait 3 ans qu'on le demande, bientôt 3 ans et demi et rien n'est fait.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Parce que là, il y a un phénomène nouveau, les gens de la rivière disent qu'il va y avoir un gros programme sur le Moulin. Ils disent qu'on supprime les vannages, il y a tout un programme prévu sur les îles, ça peut changer un peu l'environnement du Moulin.

**M. le Maire :** Tout à fait, comme tous nos vannages sont pratiquement défectueux sauf le vannage à clapet, il va y avoir un grand projet pour justement les supprimer avec des hauteurs d'eau pour maintenir toujours un minimum pendant cette période d'étiage par exemple.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Sachant que l'utilisation des moulins sera interdite à partir de 2025. L'acheteur ne pourra pas se servir de la roue.

**M. le Maire :** De toute façon à chaque fois qu'on l'a présenté, personne ne l'a retenu dans ce sens-là.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Certains achètent pour faire de l'électricité, c'est autorisé pour l'instant.

**M. le Maire :** De toute façon on n'a pas une hauteur d'eau suffisante ici pour le faire. 2 ou 3 personnes ont déjà fait des études en ce sens, les réponses sont négatives, il n'y a pas assez de hauteur d'eau pour faire cette chute.

C'est pour ça qu'il y a de grandes chances que le Moulin reparte dans le sens d'une turbine et surtout, comme vous le voyez bien, malheureusement des années comme nous venons de subir (2022 et 2023), nous n'avons pas de hauteur d'eau qui remonte même entre l'été et l'hiver et le printemps. Ça ne va pas dans le bon sens pour ça.

**M. Jean-François BOURGOIN :** la personne qui a fait les études, il avait l'air très intéressé mais c'est bizarre, on n'a pas de rapport, on n'a rien ?

**M. le Maire :** Il a abandonné.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Il a été payé pour ça ?

**M. le Maire :** Ce n'est pas nous, c'est la personne qui voulait. L'EPF ? Non, c'est gratuit.

**M. Gilbert GENESTE :** Ce sont eux qui financent.

**M. Daniel DOUARD :** Parce que ce qu'il avait été intéressant, son exposé.

**M. Gilbert GENESTE :** Ce qu'il nous a dit mais il aurait fallu qu'on avance sur le dossier. Si la mairie ne lui a pas demandé d'avancer.

**M. Daniel DOUARD :** Ne dites pas de choses que vous ne savez pas, je vous dis concrètement, ce que j'ai vu et ce que je suis au niveau d'EPN, un dossier qui est important, encore beaucoup plus important que celui de Garennes, c'est celui des usines de Navarre. Il y a le fonds vert, vous avez tous entendu parler au niveau national du fonds vert, c'est un fonds vide pour moi parce que tous ceux qui passent par le fonds vert, il n'y a pas d'argent, l'État promet de l'argent comme partout mais n'en donne pas. L'EPFN travaille avec le fonds vert, c'est-à-dire qu'ils prévoient, ils font des études, de longues études, ça coûte de l'argent, on fait beaucoup d'études en France, on fait des études, des études, des études mais quand il s'agit de payer c'est alors le fonds vert. Il y a une partie pris en charge par la Région mais l'ensemble, c'est le fonds vert.

J'ai vu plusieurs communes qui ont monté des dossiers, elles ont attendu des années pour le résultat car pour le fonds vert, il n'y a pas d'argent. Ça accouche d'une souris, il n'y a rien du tout, c'est du pipeau. C'est pour ça que c'est grave et c'est pour ça que l'EPFN travaille avec de l'argent qu'on leur donne, la région en donne mais ne paye pas tout et c'est l'État qui devait financer pour remettre en état des friches industrielles mais pas des bâtiments qu'on conserve. Tout le bâtiment qu'on peut conserver est exclu de la zone puisqu'ils n'ont déjà pas assez d'argent pour faire le reste.

**M. Gilbert GENESTE :** Ce n'est pas ce qui nous a été dit Daniel, ce n'est pas ce qu'il a dit. Peut-être que tu as raison mais ce n'est pas ce qu'il a dit.

**M. Daniel DOUARD :** Bien sûr que j'ai raison puisque je suis concrètement, ou alors vous me prenez pour un menteur mais je vous dis que je participe aux réunions dernièrement encore et j'ai même des dossiers.

**M. Gilbert GENESTE :** Je suis désolé, peut-être qu'il y a une incompréhension dans tout ça, peut-être que ce monsieur nous a dit qu'il ne fallait pas le séparer, qu'il fallait faire une étude globale, il pensait peut-être que quelqu'un d'autre, peut-être d'autres fonds ou autres, je ne sais pas à quoi il pensait, il aurait peut-être fallu approfondir la chose mais il est bien certain qu'il a dit de ne pas s'en séparer et de faire une étude globale. Je ne sais pas si c'était lui ou son service qui paye ou si c'était quelqu'un d'autre, je ne sais pas mais en attendant il l'a bien dit.



**Mme Nadine PAUL :** Ce qui est dommage c'est que quand on lit les journaux toutes les semaines, que ce soit à la dépêche, les courriers républicains, on voit quand même qu'il se passe des choses dans le département avec des aides, des rénovations de sites qui sont faites donc il y a quand même de l'argent quelque part. Ce qui me gêne, c'est de vouloir à tout prix vendre rapidement. Je sais qu'on ne va pas être d'accord là-dessus mais tant qu'on n'a pas travaillé, qu'on n'a pas tout essayé, qu'on n'a pas présenté un dossier, je ne vois pas comment on peut dire que ça ne marchera pas. Si on n'essaye pas, effectivement c'est perdu d'avance. Si on essaye et que ça ne marche pas, on sera allé jusqu'au bout et au moins on saura que ça ne marchera pas. On n'essaye pas, alors effectivement il faut le vendre à n'importe quel prix, pourquoi pas un euro symbolique, si c'est vraiment la façon dont vous voulez vous en débarrasser.

**M. le Maire :** Ce n'est pas ce qu'on a dit.

**Mme Nadine PAUL :** Je n'ai pas dit que c'est ce que tu avais dit. Je dis juste que si le but du jeu est de s'en séparer à tout prix parce que c'est quelque chose qui tient quand même à cœur à Garennes et que ça revient systématiquement en conseil alors que, comme d'habitude, on ne va pas jusqu'au bout dans le dossier, personnellement ça me gêne et c'est en ça que mon vote sera différent. Je ne suis pas complètement fermée, c'est juste pour moi, on ne va pas jusqu'au bout.

En groupe de travail, on n'avance pas et qu'on ne dise pas que c'est nous qui bloquons, on n'avance pas. Demain je vais rappeler la personne parce que je n'aime pas non plus qu'on me dise que finalement il a abandonné, lundi, je l'appellerai pour savoir pourquoi il ne répond pas et je vais l'inviter à revenir en mairie parce que ce n'est pas normal qu'il ne réponde pas si on l'appelle.

**M. le Maire :** On est d'accord. Je ne te contredis pas sur ce que tu dis, si on a une opportunité de ce côté-là pour pouvoir vendre et pas un euro symbolique mais c'est quelque chose qui traîne depuis déjà longtemps, il serait dommage de passer à côté mais il n'est pas certain que demain on puisse le vendre. On n'oublie pas vos remarques qu'il faut continuer à prévoir quelque chose sur l'autre partie au plus vite, je suis d'accord. Le problème est que pour réunir toutes les parties de l'autre côté, croyez-moi, on a tout essayé depuis juillet, août, ça ne se bouscule pas parce que ça n'intéresse pas grand monde. C'est à nous maintenant de peut-être rebousculer les choses pour en sortir et quelque chose.

**M. Gilbert GENESTE :** On ne sera aidé par personne si on n'a pas la volonté de le faire, il faut la volonté de faire les choses. Je pense que vous n'avez pas la volonté, à part vendre.

**Mme Nadine PAUL :** En fait, le seul truc, je suis d'accord avec toi, j'entends ça Jean-Pierre mais ne me dis pas que relancer quelqu'un en juillet, août et septembre, c'est la meilleure période depuis mars.

**M. le Maire :** Je suis d'accord.

**Mme Nadine PAUL :** Donc on ne peut pas, à mon avis, boucler ce dossier en disant qu'on a tout essayé, non, on n'a pas tout essayé, on n'est pas allé jusqu'au bout. Après on peut aller jusqu'au bout et s'être trompé et puis peut-être qu'on sera obligé de le vendre à ce moment-là, ce n'est pas le souci mais on aura tout essayé et puis si on doit solliciter des gens et qu'on nous répond par la négative mais au moins on aura essayé. Aux yeux des gens, je pense qu'il est important qu'on essaye de sauver le Moulin.

Ça fait 20 ans que rien n'a été fait, ça fait 20 ans que ça coûte très cher à la commune en impôt foncier, en rénovation, est-ce qu'on est à 6 mois après pour essayer de faire revenir la personne et savoir où on va ?

Est-ce qu'il y a une urgence pour que ça passe ce soir sur un vote de vente alors qu'on sort de l'été, 3 mois sans conseil, pas de réunion de commission, pas de travail, est-ce que c'est l'urgence de ce soir ?

**M. le Maire :** Même si ce soir on décide de le vendre à un certain prix, croyez-moi, dans un an il n'est pas certain qu'il sera vendu. Vu les démarches qu'il y a derrière, ça ne va pas se faire du jour au lendemain, rien que la proposition d'achat, monter le dossier, ça ne peut pas se faire du jour au lendemain. Il faut bien démarrer quelque chose. On ne sait pas, il peut y avoir une opportunité.

**M. Gilbert GENESTE :** On pourrait démarrer une étude.

**M. le Maire :** Aussi, bien sûr, elle peut être faite en parallèle. Tu doutes, on a 2 positions qui s'opposent, ce n'est pas parce qu'on met en vente qu'on abandonne l'autre terrain. Il y aura peut-être dans l'étude, une remarque stipulant pas vendre pour faire autre chose. La discussion n'est pas fermée.

**M. Daniel DOUARD :** La solution, c'était de dissocier le bâtiment qui, après maintes études et maintes preuves que j'ai eues, effectivement de ne pas être arrivé à faire quelque chose dedans, mea culpa, mais plus on essaye de faire quelque chose et plus on recule et on repousse le tas de sable. C'est comme ça que je le vois. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage, c'est assez facile. Effectivement la solution, c'était de dissocier le bâtiment qui est le plus difficile, celui qui prend de la vieillesse et qui coûte de plus en plus cher en entretien, du reste des terrains sur lequel on est d'accord qu'il faut étudier, sur lequel il faut faire quelque chose. Là-dessus, on a un consensus, je pense qu'on est d'accord mais soyons raisonnables, vendons le bâtiment qui est gênant, il ne peut servir à rien, autre que de faire du bâtiment pour des logements. Essayons quand même d'être intéressés par des choses comme ça. On ne peut pas crier dessus et dire qu'on ne fera pas.

**Mme Nadine PAUL :** Il n'y a pas opposition. Je n'aime pas toutes ces citations, c'est tellement facile d'utiliser des choses qui ne sont pas comparables. Il faut savoir ce qu'on veut à Garennes. Oui, si on veut tuer son chien, si on veut qu'il n'y ait plus aucun commerce, on rappelle qu'on avait une idée pour redynamiser cette ville, il y a encore 2 commerces qui ont fermé à Garennes, l'auto-école a fermé, le PMU est fermé, il paraît même que la licence est en train d'être revendue donc ça peut être n'importe quoi à la place donc plus ça va et moins il y a de commerces. Si dans 10 ans, on veut que cette ville soit morte, on peut aller dans ce sens-là et c'est pour ça que la réflexion du Moulin, ce n'était pas que le bâtiment, c'était un ensemble global et je pense qu'il faut toujours avoir à l'esprit est-ce qu'on veut redynamiser cette ville en essayant de faire revenir des choses ou est-ce qu'on veut tout simplement la tuer ?

Le Moulin en fait partie, il est au centre de la ville, de la commune, il est donc important de le prendre en compte. Si maintenant votre décision, c'est de vendre uniquement le bâtiment pour récupérer de l'argent, s'en débarrasser parce que si vous croyez qu'autour, une fois que ce sera fait et qu'il y aura des travaux, vous avez des idées de ce que vous voulez en faire en retour après ? Très certainement. Nous, c'était une réflexion globale. En ce sens, on ne peut pas être d'accord puisque ce n'est pas du tout ce qui nous a été présenté, 1ère étude, 2<sup>ème</sup> étude et la réflexion qu'on a eue avec la personne la 3<sup>ème</sup> fois, c'était sur une vision globale.

Dans le groupe de travail, vous avez proposé – pour vous débarrasser de la chose – de séparer les parcelles et de vendre le bâtiment mais franchement, je parle en mon nom, ce n'est pas du tout mon idée parce que je pense que ça ne redynamisera pas la commune et ça ne permettra pas d'installer ce qu'on avait prévu avec la maison médicale, avec plein de choses parce qu'une fois que ce sera fait là, ce sera très compliqué.

**M. le Maire :** Je retiens bien vos propositions, je sais que vous allez dire que ça fait maintes et maintes fois qu'on propose de faire une étude et que ça ne bouge pas, je le conçois mais je m'engage, je vous le dis aujourd'hui, peu importe, je ne pense pas que demain il ne sera pas vendu, ce serait étonnant, je m'engage, dans le mois qui vient, parce que vu les personnes à qui on a à faire là-bas, ce n'est pas facile de les réunir pour relancer une étude..

Tu sais, suppose que rien que l'aménagement, tout ce qu'on peut faire pour relancer quelque chose, ce n'est pas avec cet argent qu'on va aller loin, on ne vend pas ça pour faire de l'argent, ça peut permettre de faire avancer la suite. Je m'engage, en tant que maire, dans le mois ou le mois et demi qui vient, à relancer cette étude autour du Moulin avec ces personnes-là s'ils veulent bien participer à une réunion.

**M. Gilbert GENESTE :** Pourquoi ça n'a pas été fait depuis le temps ? Il faut qu'on ait la discussion ce soir pour dire que tu t'engages à faire ça ? Pourquoi ça n'a pas été fait plus tôt ? On a eu une réunion il y a combien de temps ?

**M. le Maire :** Parce qu'ils ne répondent pas.

**M. Gilbert GENESTE :** Tu dis maintenant que tu vas les relancer.

**M. le Maire :** J'ai relancé mais peut-être pas avec fermeté, je l'avoue, j'ai eu d'autres choses à faire.

**M. Gilbert GENESTE :** C'est bien ce que je dis, ce n'est pas votre priorité, vous voulez vendre le Moulin.

**M. le Maire :** Non c'est une interprétation.

**M. Gilbert GENESTE :** C'est une constatation.

**M. le Maire :** Je m'avance devant le conseil en disant qu'on va relancer ce dossier pour qu'on avance plus vite. Mais je vous le dis, demain le Moulin ne sera pas vendu, ce serait vraiment incroyable.

**M. Daniel DOUARD :** Ce serait une bonne chose.

**M. le Maire :** Ce serait une bonne chose mais on ne fait pas toujours ce qu'on veut dans la vie.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Si on prend un cas de figure, par exemple demain tu as un acheteur, il te dit qu'il veut la totalité ?

**M. le Maire :** Non, non.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Que va-t-il se passer ?

**M. le Maire :** Non, non puisqu'on ne délibère que sur cette partie. Je ne peux pas m'engager.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Si un acheteur te dit qu'il veut le Moulin et qu'il veut l'ensemble ?

**M. Daniel DOUARD :** C'est un autre cas de figure.

**M. le Maire :** C'est une autre discussion, ce sera un autre débat.

**M. Daniel DOUARD :** Ce n'est pas l'objet du débat de ce soir.

**M. le Maire :** On n'en est pas là pour cela.

**Mme Nadine PAUL :** On avait des discussions en groupe de travail, je m'en souviens, quand vous indiquez 14 à 16 logements maximum de standing, on n'avait pas défini le standing parce qu'il y a 3 niveaux de standing. Ce sera lequel ?

**M. Jocelyn CHARRON :** C'était le nombre de logements qui définissait la surface.

**Mme Nadine PAUL :** Mais il n'y avait pas que la surface.

**M. le Maire :** A Garennes, on n'est pas dans le 16<sup>ème</sup>, ni à Chantilly, on pensait à un standing moyen au niveau de la vallée d'Eure. Je pense qu'on ne veut pas avoir des logements sociaux.

**Mme Nadine PAUL :** En fait, la seule contrainte de l'acquéreur, c'est des logements de standing. Le reste, il fait ce qu'il veut ? À part un accord de sa banque, c'est OK, les règles d'urbanisme et du PLUI, c'est OK mais après c'est la publication sur les supports publicitaires. Donc en fait la seule contrainte, si on met en vente ce soir, c'est 14 à 16 logements maximum de standing et le reste, on ne sait pas du tout ce qui peut être fait dans l'enceinte de la parcelle.

**M. le Maire :** De toute façon c'est à rediscuter avec l'éventuel acquéreur.

**Mme Nadine PAUL :** Je pensais qu'on avait dit qu'on faisait un cahier des charges, c'est pour ça que je m'étonne qu'il y ait si peu de choses.

**M. le Maire :** On va voir avec les propositions d'achat.

**M. Daniel DOUARD :** Le cahier des charges, il était aussi sur l'ensemble du terrain qui reste et pour lequel on a besoin de discuter ensemble.

**Mme Nadine PAUL :** Oui, je sais mais il n'y a pas que des bâtiments sur cette parcelle. Il n'y a pas que le bâtiment du Moulin et ce n'est pas listé, on n'a pas discuté, lors des réunions du groupe de travail on était très précis sur ce qu'on voulait, même sur cette partie or ça ne figure pas sur la liste.

**M. le Maire :** Est-ce que vous avez d'autres questions à poser ? Non ? Nous allons alors proposer une somme qui devra être approuvée ou pas.

**M. Jocelyn CHARRON :** De toute façon là, c'est pour préparer la vente du terrain de derrière dont on a parlé mais après il faudra qu'un cahier des charges soit mis en place. Ce n'est qu'à ce moment-là que le cahier des charges pour le Moulin sera donné.

**Mme Nadine PAUL :** Je ne parle pas de ce que va faire l'acquéreur, je parle de nous, ce soir, ce qu'on va voter.

**M. Jocelyn CHARRON :** Là, cela ne concerne que la vente du terrain, le reste est à laisser de côté.

**M. Gilbert GENESTE :** On ne sait pas après ce qui peut être décidé. Ce n'est pas nous qui déciderons, c'est la mairie, c'est Monsieur le maire qui décidera.

**M. le Maire :** Bien sûr, mais non. Cela ne se résume pas à ça. On n'est pas d'accord, il faut que ça passe au conseil municipal, il n'y a pas de problème. Toute proposition n'arrivera pas dans mon bureau pour y rester et que j'aie ensuite signer chez le notaire, ce n'est pas vrai, ça ne peut pas être comme ça. C'est un bien communal, il doit obligatoirement passer devant le conseil municipal.

**M. Jocelyn CHARRON :** Adossé à la vente du terrain, il peut y avoir un cahier des charges qui définit des clauses dans ce terrain-là.

**M. le Maire :** Bien sûr.

**Mme Nadine PAUL :** Ça veut dire que si demain vous avez un acheteur, tu vas lui dire d'attendre parce qu'il faut que ça passe en conseil municipal avec un cahier des charges ?

**M. le Maire :** Oui bien sûr.

**Mme Nadine PAUL :** Alors pourquoi on vote ce soir ?

**M. le Maire :** Pour le mettre en vente, on est obligé de déterminer une somme.

**Mme Nadine PAUL :** Donc tu le mets en vente sans cahier des charges ? On est bien d'accord ?

**M. le Maire :** On attendra les propositions.

**Mme Nadine PAUL :** Si ce soir ça passe, vous allez voter le montant que vous avez fixé, si lundi tu as un acheteur, il n'y a pas de cahier des charges ce soir, tu vas lui dire quoi ?

**M. le Maire :** Il devra nous donner un projet à l'appui.

**Mme Nadine PAUL :** Je ne comprends pas.

**M. le Maire :** Automatiquement il faudra faire une promesse de vente avec justement ce qu'il veut faire, avec un permis de construire. Ça ne peut pas passer comme ça sans passer par le conseil.

**M. Jocelyn CHARRON :** Il y a 2 façons de voir les choses. Soit on a un cahier des charges qui pourra être monté prochainement, soit on attend le projet du repreneur mais il sera critiquable et on pourra annuler la vente mais c'est peut-être plus difficile.

**M. le Maire :** On ne peut pas accepter des propositions si on ne le met pas en vente. Il doit y avoir une délibération ce soir sinon ce n'est pas la peine. On est parti pour dire qu'on attend et on ne fera rien, encore une fois, c'est d'ailleurs ce que vous me reprochez.

**M. Gilbert GENESTE :** On a déjà eu cette discussion et on a toujours dit qu'il fallait faire un cahier des charges qui n'a jamais été fait. Depuis le nombre de mois que ça dure, je ne vois pas pourquoi ça n'a pas été fait et là, ça va être fait dans les 15 jours qui viennent ?

**M. Daniel DOUARD :** Le cahier des charges portait sur l'ensemble du terrain et les grosses discussions qu'on a eues qui étaient sur l'ensemble du terrain, sur ce qu'on voulait en faire.

**M. Gilbert GENESTE :** On n'a pas eu cette fameuse réunion entre 2 et cette réunion fait qu'aujourd'hui les choses ne sont plus ce qu'elles étaient à cette époque. Entre la réunion du mois de février, la réunion qu'on a eue entre-temps et cette personne, ça fait que je reviens sur mes premières idées parce que cela m'a conforté.

**Mme Nadine PAUL :** Il n'y a pas que le bâtiment sur cette parcelle.

**M. Daniel DOUARD :** Si, il y a les bâtiments annexes et un petit bout de terrain qui peut servir de parking, c'est tout.

**Mme Nadine PAUL :** Donc il se passe quoi sur les bâtiments annexes sur cette parcelle ?

**M. Daniel DOUARD :** Justement il nous fera une proposition de ce qu'il veut faire.

**Mme Nadine PAUL :** C'est donc lui qui nous fera des propositions et pas nous qui allons faire un cahier des charges ?

**M. Daniel DOUARD :** C'est comme ça que je l'entends.

**Mme Nadine PAUL :** D'accord, on voit bien que ce n'est pas de la commune que viennent les décisions qui vont être prises sur cette parcelle.

**M. Daniel DOUARD :** Les décisions, ce sera vous qui les prendrez, l'ensemble du conseil municipal qui étudiera les propositions qui sont faites. A l'instant on parle de vente, de décisions à prendre pour vendre. Après comme disait Monsieur le Maire, on ne va peut-être pas trouver un client demain matin qui va taper à la porte, ça m'étonnerait, compte tenu du prix et des travaux qu'il y a à faire dans ce bâtiment et qu'il n'y a pas l'autre terrain avec puisque l'autre terrain, c'est surtout ça qui intéressait les promoteurs immobiliers, on le sait bien.

Une 2ème chose est qu'il y aura peut-être aussi à mettre en vente, dans les agences avec des mandats de vente et puis après effectivement, comme dit Jocelyn, on étudiera ce qui est proposé, tous ensemble on regardera, on ne va pas le vendre à la sauvette.

**Mme Nadine PAUL :** J'ai bien compris mais quand je lis que l'avis de cession de ces parcelles sera publié sur tout type de support publicitaire sans restriction, ça veut dire que vous allez proposer le terrain à la vente sans cahier des charges.

Personnellement je ne m'y connais pas beaucoup donc je m'adresse à ceux qui sont dans l'immobilier, quelqu'un qui veut acheter et qui voit sur un support publicitaire le Moulin en vente à 235 000 €, il n'y a pas de cahier des charges, il n'y a rien, il l'achète mais on a le droit de lui dire non parce qu'on veut qu'il s'appuie sur un cahier des charges qu'on lui donnera dans 3 mois ?

**M. Daniel DOUARD :** On ne parle pas de cahier des charges, on parle de propositions de ce qu'il a l'intention de faire.

**Mme Nadine PAUL :** C'est bien ce que je dis, je voudrais bien comprendre, ça ne vient pas de la commune, c'est l'acquéreur qui choisira ce qu'il fera. Après vous allez nous dire qu'on a un acheteur, on ne va pas attendre encore 6 mois.

**M. Daniel DOUARD :** Ça dépend ce qu'il propose. S'il propose de faire n'importe quoi, on ne lui vendra pas.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'était pas l'idée du groupe de travail, l'idée était que c'était la commune qui proposait des choses et ça me semblait légitime.

**M. Gilbert GENESTE :** C'est le monde à l'envers, c'est la commune qui doit proposer.

**M. Daniel DOUARD :** Le cahier des charges, c'est pour le restant du terrain, on ne mélange pas tout.

**M. Gilbert GENESTE :** Dans les bâtiments au bout, on voudrait savoir, c'est à nous de dire ce qu'on veut.

**M. le Maire :** Non pas du tout. Si nous avons des propositions avec des choses légales, je ne vois pas, on vendra le terrain pour que quelque chose y soit fait. Si ce projet respecte tout, je ne vois pas pourquoi s'opposer, chacun fait ce qu'il veut dans sa propriété.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Ça veut dire qu'il n'est pas obligé de te dire ce qu'il va proposer.

**M. le Maire :** Si sinon on ne vend pas. Là, vous vous imaginez des choses, attendez, peut-être sommes-nous en train de discuter sur des choses qu'on n'aura peut-être jamais.

**M. Jocelyn CHARRON :** Il peut être mis en vente. La mise en vente peut provoquer une gesticulation et pendant le début de la période de vente, on peut penser qu'en quelques semaines, il faut se mettre d'accord autour d'une table pour donner un cadre à la vente. Comme ça ce sera adossé au dossier au moment où l'acquéreur se présentera. Je pense qu'on peut acter la mise en vente et ensuite voir.

**M. le Maire :** Ça permettra au moins d'essayer de faire bouger les choses.

**M. Jocelyn CHARRON :** Mais par contre le cahier des charges, ce n'est sûrement pas un gros boulot, un peu de désaccord et être un peu d'accord, par exemple on peut dire un bâtiment de 2 étages, de la petite tuile, je n'en sais rien.

**M. le Maire :** De toute façon dans le PLUI, tout ceci est présent.

**M. Daniel DOUARD :** Il y a des règles de PPRI qui s'imposent, tout le monde sait qu'on ne pourra pas faire des ERP. On sait ce qu'on ne pourra pas faire.

**M. Jocelyn CHARRON :** Déjà on peut donner ce cadre-là mais l'acheteur peut avoir une autre idée, il ne faut peut-être pas lui fermer la porte.

**M. le Maire :** Tout à fait.

**M. Jocelyn CHARRON :** En soi, on peut démarrer la vente. Au départ ça devait être fait sur l'ensemble du terrain, la division a eu lieu après et la discussion arrive ce soir. On peut peut-être faire comme ça mais en posant un cadre.

**M. le Maire :** Bien sûr.

**M. Jocelyn CHARRON :** Il faut réfléchir au cadre et se réunir prochainement, pas dans 6 mois, prochainement dans le mois qui vient.

**M. le Maire :** On parlera des commissions après.

**M. Jocelyn CHARRON :** Ça peut être un moyen d'avancer et ensuite si un acheteur veut tout, on lui vendra ce terrain avec.

**M. le Maire :** Pour le moment, on ne met pas tout en vente. L'autre côté c'est une autre étude, on fera autre chose que de la construction. Il faut essayer de faire quelque chose dans le cœur du village.

**M. Daniel DOUARD :** Pour l'instant l'autre côté n'est pas à vendre.

**M. le Maire :** Non, ce n'est pas à vendre de l'autre côté. On va se mettre d'accord sur le prix de vente avant négociation avec les projets.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Une étude a été faite par les domaines qui proposent 237 000.

**M. le Maire :** Vu les commentaires, nous ne pensions pas arriver à ce montant. Les reproches sont que nous ne sommes pas la région parisienne, pas proches de l'autoroute, bien sûr l'hôtellerie dans le coin ne représente pas grand-chose. Je suis même surpris de cette estimation, je ne m'attendais pas à un tel montant.

**Mme Nadine PAUL :** Je regrette que vous ne l'ayez pas fait avant, cela aurait évité de perdre 8 à 10 000 € par an de foncier plus le prêt encore et comme vous allez le vendre au prix auquel vous l'avez acheté, on voit la perte engendrée. Je ne comprends pas que pendant 20 ans vous n'ayez pas pris cette décision.

**M. le Maire :** C'est un constat mais on ne refait pas l'histoire.

**M. Daniel DOUARD :** Je ne peux pas laisser dire ça parce qu'effectivement c'est le prix auquel nous l'avons acheté mais nous gardons l'autre partie du terrain qui a une valeur inestimable d'après vous. Une partie a servi pour faire la station de d'assainissement sous vide pour toute la commune et une partie qui sert au parking. Ce n'est pas à négliger.



**Mme Nadine PAUL :** On peut faire les additions et les soustractions, nous les avons faites, vous n'êtes pas équilibrés de toute façon. Je dis juste que je trouve dommage que pendant 20 ans, vous ne l'avez pas fait.

**M. Daniel DOUARD :** On a tout essayé pendant 20 ans.

**Mme Nadine PAUL :** Non, vous n'avez pas tout essayé, la preuve en est que vous n'avez jamais présenté un dossier quelque part.

**M. Daniel DOUARD :** Avec des gens qui sont toujours contre, on ne peut pas avancer.

**Mme Nadine PAUL :** Vous avez juste voulu, maintenant que vous n'êtes plus maire, essayer de le vendre à tout prix. Vous ne l'avez pas fait avant.

**M. Daniel DOUARD :** Arrêter de dire des mensonges parce que c'est un mensonge. J'ai des preuves qui démontrent qu'on a tout essayé avant.

**Mme Nadine PAUL :** Vous avez présenté la vente à des conseils municipaux ?

**M. Daniel DOUARD :** Tout à fait et plusieurs fois. Vous n'êtes peut-être pas au courant de tout.

**Mme Nadine PAUL :** Je suis allée consulter le dossier du Moulin, il y a plusieurs dossiers.

**M. Daniel DOUARD :** Je pourrais vous le montrer en tête-à-tête si vous le permettez, comme ça je vous montrerai la vérité et pas des contrevérités à dire en public.

Monsieur le Maire procède au vote pour établir le prix de vente de la parcelle à 237 000 €.

### **Délibération n° 2023-34**

*Vu l'article L.2129 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune,*

*Vu les articles L.2241-1 et suivants du code général des collectivités territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,*

*Considérant que le bien immobilier « site industriel du moulin » situé au 14-26 rue Marie Curie appartient au domaine privé de la commune,*

*Vu l'avis des domaines réceptionné le 28 août 2023 qui a arbitré la valeur vénale à 279 000 €,*

*Considérant que ce montant comprend une marge d'appréciation élargie à 15 % qui tient compte du caractère atypique du bien. Cependant, ce service a préconisé une vente à 237 000 €.*

*Considérant que le Conseil Municipal peut bien entendu vendre ce bien à un prix plus élevé ou plus bas,*

*Vu l'avis de la commission de gestion du patrimoine réunie le 17 février 2023 qui a décidé de séparer en deux lots ce site,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré par 7 votes **CONTRE** (Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Franck FERREIRA, M. Gilbert GENESTE, Mme Sophie LECOINTRE, Mme Nadine PAUL, Mme Kendy SAUTRON, Mme Estelle THURET-LEFLOCH), 2 Abstentions (M. Jean-François BOURGOIN, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS), 9 votes **POUR** (M. Arnaud BABY, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, M. Jocelyn CHARRON, M. Daniel DOUARD, M. Guillaume DOUARD, M. Jean-Pierre GATINE, Mme Martine LEPETIT, M. Gilbert LETENNEUR, M. Thierry MARTIN)*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

➤ **APPROUVE** la décision de vendre les parcelles E1791 (39 m<sup>2</sup>) et E1832 (2305 m<sup>2</sup>) formant une superficie 2344 m<sup>2</sup>.

➤ **FIXE** le prix de vente à 237 000 €.

➤ **DIT** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

➤ **INDIQUE** que le futur acquéreur devra garantir à la commune sa volonté de se porter acquéreur et présenter un accord de principe de sa banque et/ou justifier l'apport personnel avec son plan de financement.

➤ **INDIQUE** que le bâtiment principal dit « le moulin » a pour vocation à aménager 14 à 16 logements maximum de standing.

➤ **PRÉCISE** que les aménagements envisagés doivent obligatoirement respecter les règles d'urbanisme selon le PLUi et le PPRI.

➤ **PRÉCISE** que l'avis de cession de ces parcelles sera publié sur tous types de supports publicitaires sans restriction.

#### **N° 4 - VENTE DE MATÉRIELS REFORMÉS : TABLES RONDES DU RESTAURANT SCOLAIRE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Une note de synthèse a été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.*

Les tables du restaurant scolaire Serge Zabiolle ont été changées durant les vacances scolaires. Les élèves de classes primaires ont pu ainsi découvrir de nouvelles tables qui ne sont plus rondes mais rectangulaires.

Ces tables rectangulaires permettent au personnel de service de mieux circuler autour des tables et elles sont plus fonctionnelles pour les déplacer lors de l'entretien des locaux.

De ce fait, les anciennes tables sont donc réformées mais peuvent peut-être servir à d'autres collectivités, à des établissements ou à des particuliers.

Pour cela, il y a 9 tables rondes et 5 hexagonales en stock et il convient de déterminer un prix de vente par table.

**M. Arnaud BABY :** Sommes-nous obligés de les vendre ? On ne peut pas les donner à une association ?

**M. le Maire :** Oui, c'est l'occasion d'en parler. On peut les donner à une association mais il faut les stocker.

**M. Arnaud BABY :** Il ne faut pas que l'association les stocke dans la commune, évidemment.

**M. le Maire :** Je pense qu'il faut quand même un minimum d'échanges. Une association de Garennes, oui mais pas de l'extérieur.

**M. Arnaud BABY :** Il ne faut pas que l'association stocke tout ça dans les bâtiments de la commune.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Il ne faut pas peut-être pas se dessaisir des hexagonales, on peut en avoir besoin. Les rondes, oui mais pas les hexagonales.

**M. le Maire :** On ne va plus avoir de place.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Tu n'es pas obligé de toutes les garder, tu peux en vendre une partie et n'en garder que quelques-unes.

**M. le Maire :** Tout à fait.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je parle des hexagonales, pas des rondes.

**M. le Maire :** Je veux bien qu'on ne délibère que pour les rondes.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Tu as un ordre d'idées au niveau tarifaire ?

**M. le Maire :** Non, 10, 20, 30 €, quelque chose comme ça.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Ce n'est pas vendu un euro symbolique ?

**M. le Maire :** Le problème, c'est qu'il faut qu'on trouve de la place.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Oui, j'ai bien compris.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Elles sont en très bon état. Ça peut servir à un traiteur.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Un traiteur ne les prendra pas.

**M. Arnaud BABY :** Elles sont très lourdes.

**M. le Maire :** Et la hauteur ne correspond pas à des normes, d'accord pour des enfants mais pas pour des adultes. Ça n'a pas de valeur.

**M. Thierry MARTIN** : 10 €.

**M. Jean-François BOURGOIN** : Il vaut mieux les donner que les vendre 10 €.

**M. le Maire** : Si vous en êtes d'accord, je veux bien qu'on les donne.

**M. Arnaud BABY** : On ne peut pas mettre une affiche à la mairie de Garennes pour dire qu'il y a ça à disposition ?

**M. le Maire** : Oui, bien sûr. De toute façon, si on ne le dit pas, ça ne se saura pas.

**M. Thierry MARTIN** : On peut le mettre sur panneau Pocket.

**M. le Maire** : Tout à fait, on peut mettre sur panneau Pocket qu'on se sépare de ces tables sans contrepartie financière. Tout le monde est d'accord ? Alors on les donne, histoire de faire de la place.

## **N° 5 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE À DES AVANCEMENTS DE GRADE : SUPPRESSION/CRÉATION**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

*Une note de synthèse a été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.*

Je vous rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de la commune sont créés par le Conseil Municipal.

Les emplois sont créés en fonction des nécessités du service et afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Compte tenu que pour cette année, j'ai retenu 3 agents qui pouvaient prétendre à un avancement de grade en fonction de leur ancienneté dans la fonction publique et qui remplissent les conditions fixées dans les lignes directrices des ressources humaines. De ce fait, il est donc nécessaire de procéder à la modification de leur grade.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement, ce qui amène à :

- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet,
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  
- Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

Je vous demande donc de bien vouloir :

➤ **ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter de la date de la délibération, afin que les 3 agents concernés puissent bénéficier d'un avancement de grade dès le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

➤ **PRÉCISE** que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2023.

**M. Arnaud BABY** : Admettons qu'une personne monte de grade et que dans quelques années, elle nous quitte. Est-ce qu'il faudra reprendre une nouvelle personne au même grade ?

**M. le Maire** : Cela dépend de comment on recrute. Le grade est en fonction de la situation de l'agent au moment de sa mutation. Si la personne vient du privé, elle est recrutée au 1<sup>er</sup> échelon.

### **Délibération n° 2023-35**

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3 et R.2313-8,*

*Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui stipule que les emplois sont créés par le Conseil Municipal,*

*Considérant que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est proposé de procéder à des avancements de grade,*

*Vu l'arrêté n° RH-2023/40 du 28 juillet 2023 fixant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2023 du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,*

*Vu l'arrêté n° RH-2023/41 du 28 juillet 2023 fixant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2023 du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,*

*Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs suite aux avancements de grade,*

*Considérant que cette modification entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** de supprimer les postes suivants :

- adjoint administratif territorial à temps complet,
- adjoint technique territorial à temps complet,
- d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**DÉCIDE** la création des postes suivants :

- adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

*ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter de la date de la délibération, afin que les 3 agents concernés puissent bénéficier d'un avancement de grade dès le 1<sup>er</sup> octobre 2023.*

*PRÉCISE que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2023.*

## **N° 6 – RÉORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Une note de synthèse ainsi qu'un projet de réorganisation des commissions ont été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.*

Je vous rappelle que les commissions ont été créées par délibération du Conseil Municipal le 19 juin 2020.

Cependant, il a été constaté que le fonctionnement des commissions nécessitait une réorganisation conformément à la réglementation du code général des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, je vous propose de revoir complètement l'organisation des commissions et de clarifier leurs compétences.

Préalablement à la mise à jour des commissions, voici quelques rappels des règles de fonctionnement :

### **□ LA CRÉATION DES COMMISSIONS**

Selon l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, les commissions sont créées à l'initiative du conseil municipal et doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Il ne sera plus possible d'effectuer des changements sans décision du Conseil Municipal

Les commissions peuvent être :

- **Permanentes** (exemple : pour la durée du mandat),
- **Temporaires** (exemple : limiter à un thème).

Les commissions sont facultatives et peuvent être supprimées librement par le Conseil Municipal tout au long du mandat.

Il est possible de **créer un groupe « projet » ou une « sous-commission »** sur un thème spécifique, par délibération du Conseil Municipal et d'en fixer les membres.

## **□ LA COMPOSITION DES COMMISSIONS**

Tous les conseillers municipaux qui participent aux commissions s'engagent à respecter les valeurs et les principes énoncés dans la charte des élus.

Les commissions sont convoquées par le Maire avec un ordre du jour.

La commission peut être réunie à tout moment, car elle n'est pas soumise à aucun quorum.

En dehors des membres, chaque conseiller a la faculté d'assister, **en sa qualité d'auditeur**, aux travaux de toute commission autre que celle dont il ou elle est membre après en avoir informé le président avant la réunion.

Le Maire est **président de droit** de toutes les commissions.

Les commissions désignent **un vice-président** qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans le cadre de travaux préparatoires et à titre consultatif, le Maire ou le vice-président peut inviter toutes personnes extérieures au Conseil Municipal, à participer à une réunion qui pourraient être en mesure d'apporter une expertise y compris du personnel communal (le secrétaire général de la Mairie ou tout autre agent susceptible d'apporter des informations sur des travaux).

La participation au travail des commissions doit être guidée par la recherche de l'intérêt général, dans un esprit de dialogue et de respect mutuel.

Les réunions des commissions ne sont pas publiques.

## **□ LES MISSIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le rôle des commissions instruit des affaires soumises au Conseil Municipal mais également tout autre dossier qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

La mission de chaque commission est définie par le Conseil Municipal.

Les objectifs principaux des commissions sont d'informer, de préciser, et de faire valider des informations et des données sur les sujets qui seront abordés.

Les commissions préparent le travail et les délibérations du Conseil Municipal. Elles participent à l'élaboration des décisions municipales.

Les commissions émettent des avis ou des propositions mais n'ont aucun pouvoir de décision.

Le Maire ne peut pas attribuer de délégations à des commissions. **Il a la voix prépondérante dans les avis des commissions.** Il tranche en cas de partage de voix.

Les commissions élaborent un rapport sur chaque affaire étudiée par elles. Le rapport est communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal. Les rapports ne peuvent pas être considérés comme des délibérations et ni même des décisions du Conseil Municipal.

## **□ MODIFICATION DE LA COMPOSITION EN COURS DE MANDAT**

Il n'est pas possible d'effectuer des changements de membres, le nom d'une commission ou de compétences sans délibération préalable du Conseil Municipal.

Cependant, les motifs suivants permettent d'office de modifier une commission, mais toujours par délibération du Conseil Municipal :

- Pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune.  
Le remplacement d'un membre ne pourra être effectué qu'au bout de 3 absences sauf pour motif médical, professionnel ou raison personnelle important.  
Le remplacement sera également possible en cas de conflit d'intérêt ou de comportement d' élu faisant obstacle au bon fonctionnement.
- Suite à un retrait d'une délégation de fonction qui est de nature à compromettre le bon exercice du rôle de membre d'une commission,
- En de vacance obligatoire suite à une démission ou au décès d'une conseiller municipal.
- Lorsque la composition de la commission n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle.

À la demande de M. Jean-François BOURGOIN, il a été ajouté dans les compétences de la commission sécurité « relation avec la police municipale ».

Suite à notre réunion du 8 septembre dernier durant laquelle, nous avons travaillé sur la réorganisation des commissions et après ces informations, je vous demande :

- **DE CONSERVER** le nombre de commissions déjà existantes à 11.
- **DE MODIFIER** le libellé de la « commission environnement, cadre de vie, tourisme » en « commission environnement ».
- **DE MODIFIER** le libellé de la commission « communication, affaires culturelles » en « commission communication ».
- **DE SUPPRIMER** le groupe de travail du Moulin.
- **DE CRÉER** une commission du Moulin temporaire.
- **DE RECTIFIER** le nombre de membres de la commission de gestion du patrimoine communal. Cette commission ne siègera plus en session plénière.
- **DE FIXER** à 8 le nombre de membres de chaque commission avec une répartition proportionnelle suite aux résultats des dernières élections municipales, ce qui amène à :
  - 6 membres de la liste « Garennes un nouvel élan »
  - 2 membres de la liste « Garennes le réveil »
- **PRÉCISE** que la commission finances – informatique continuera de siéger en session plénière.
- **INDIQUE** que les compétences des commissions ont été clarifiées.



➤ **DE PROCÉDER** à l'élection des membres qui siègeront au sein des commissions durant la durée restante du mandat.

La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

**M. le Maire :** Bien sûr il y aura des modifications, en conséquence, sur le règlement intérieur du conseil, nous les verrons ultérieurement.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Pour revenir aux commissions, Kendy SAUTRON a signalé qu'elle avait fait des mails à Paola pour demander d'intégrer 2 commissions en sachant qu'elle avait fait un mail pour signifier qu'elle revenait en septembre. Je crois que vous l'avez eu, Paola ?

**M. le Maire :** Oui, je peux le prendre en compte. Kendy SAUTRON nous avait dit, au mois de juin, qu'elle réintégrait parce qu'elle a quand même eu quelques absences au conseil et même dans les commissions depuis pratiquement 2 ans et demi, elle a dit qu'elle réintégrait le conseil à partir de septembre. À la première réunion qu'on a faite pour les commissions, on ne l'a pas vue, elle ne s'est pas excusée maintenant elle réclame des choses. Je veux bien mais si elle demande sur 2 commissions, si quelqu'un veut laisser sa place, je n'y vois pas d'inconvénient, c'est tout. Il faut savoir où elle se situe.

**Mme Nadine PAUL :** C'est forcément quelqu'un de chez vous qui doit sortir pour lui laisser sa place.

**M. le Maire :** Pas forcément puisqu'elle m'a écrit qu'elle n'est ni avec vous, ni avec nous.

**Mme Nadine PAUL :** Oui mais c'est par rapport aux élections, la proportionnelle. C'est sur Garennes Nouvel Élan que quelqu'un doit sortir.

**M. le Maire :** Voilà mais je ne pousserai personne à sortir. Je regrette, elle n'avait qu'à se manifester le jour où nous avons fait la réunion.

**Mme Nadine PAUL :** Personne ne sort ?

**M. le Maire :** Déjà est-ce que vous êtes d'accord avec les nouveaux intitulés ? On a travaillé sur la réorganisation des commissions. Cela doit être validé par le conseil.

**Mme Nadine PAUL :** Sur les intitulés ?

**M. le Maire :** Les intitulés voilà. Après on passera aux membres, si vous en êtes d'accord, qui feront partie de ces commissions. Voulez-vous qu'on rediscute de quelque chose sur les commissions ?

**M. Jean-François BOURGOIN :** Réseau pluvial, Paola, on a dit qu'on le retirait de la sécurité.

**M. le Maire :** Non, ce sont les travaux.

**Mme la SG :** Non, on le laisse en sécurité.

**M. le Maire :** Le réseau pluvial, c'est sécuritaire, s'il y avait une anomalie ou si on a un problème environnemental. S'il y a des choses à faire, ce sera dans le secteur travaux. Selon les compétences de l'agglomération, la gestion réseaux pluviaux, cela n'a pas été conservé. Ils ne savaient pas comment faire parce qu'il n'y a pas trop d'argent, ils sont en train de dire que ça va être le cycle de l'eau qui va s'en occuper. Nous, on n'a pas une commission cycle de l'eau.

Les personnes qui ont voulu rester, est-ce que vous souhaitez à un vote secret ? Je pense qu'on est d'accord, on a bien discuté, ça a bien duré 1h30, je pense qu'on était d'accord pour 8 membres soit 6 de la liste majoritaire et 2 pour la liste d'opposition. Je suis président obligatoirement.

**Mme Nadine PAUL :** Donc tu prends ma place.

**M. le Maire :** Ça, c'est dans la loi.

**Mme Nadine PAUL :** Juste avant qu'on vote pour les membres, j'ai été une ardente, à chaque conseil, à chaque commission je demandais si on avait des nouvelles de Kendy SAUTRON, je ne comprenais pas qu'elle ne démissionne pas donc j'étais vraiment très choquée qu'elle ne se manifeste pas en revanche je suis également choquée, à la commission des commissions, en début de commission, Martine excuse-moi, je sais que tu es en désaccord avec moi mais c'est fatiguant de t'entendre toujours piailler derrière moi. En début de réunion, j'ai demandé si on avait des nouvelles de Kendy SAUTRON, à chaque fois je demande si on a des nouvelles ou pas et on me dit que non. Là, on voit ce soir qu'elle nous écrit pour nous dire qu'elle a envoyé 2 mails à la mairie (en juin et en juillet) pour dire qu'elle reprenait. Après, elle n'est pas venue mais je voulais dire que, autant je l'ai critiquée mais ce soir je voudrais juste dire que ça ne fait pas 2 ans et demi qu'elle est absente, elle a été en congé maternité, c'est différent, elle est absente réellement depuis un an.

**M. le Maire :** Ça fait quand même 3 ans.

**Mme Nadine PAUL :** Elle était en congé maternité pendant un moment puis absente, elle a donné pouvoir systématiquement. Je le dis parce que j'ai été quelques fois très critique à son égard. Ce soir, le mail qu'elle nous envoie, ça pose aussi question.

**M. le Maire :** Pour la réunion du 8, franchement on n'a pas eu de nouvelles.

**Mme Nadine PAUL :** Je dis juste que le mail qu'elle a envoyé à tous, ce soir, me pose question. Elle demande à participer à 2 commissions voilà.

**M. le Maire :** Parce que les nouvelles qu'on a eues de sa part, c'était le 30 juin, elle nous disait alors qu'elle allait réintégrer le conseil municipal courant septembre.

**Mme la SG :** Elle n'a prévenu qu'une fois. Je n'ai qu'un seul mail, celui du 30 juin, je n'ai pas 2 mails de Mme SAUTRON.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ce qui est dommage, c'est qu'on va avoir un conseiller qui ne se rendra à aucune commission, c'est un peu embêtant.

**M. le Maire :** Je regrette, elle m'a écrit personnellement enfin au maire, il y a une bonne année, pour indiquer qu'elle se dissociait du groupe d'où elle était partie et qu'elle restait indépendante. Il faut qu'elle sache ce qu'elle veut. Je suis encore étonné, aujourd'hui qu'elle soit malade.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Sinon le 6/2, ce que tu as fait Jean-Pierre, c'est très bien, c'est vrai, la répartition 6/2, c'est très bien mais c'est vrai que c'est épineux parce que dommage qu'elle ne soit pas là ce soir, c'est vrai qu'elle a fait des mails il a dit qu'elle souhaitait intégrer une commission scolaire.

**Mme la SG :** Non, elle n'a pas fait des mails, non, ne dites pas ces choses, elle a fait un mail le 30 juin. Elle m'a adressé un mail le 30 juin en expliquant son absence, comme elle le dit, c'est vrai qu'elle m'a exactement écrit çà et là, elle a fait un mail le 19 septembre, après la date du 8 en me disant « comme je l'ai dit en juin, je suis de retour. J'ai constaté que mon nom n'apparaissait pas dans les commissions à juste titre puisque mon absence fut longue. Cependant je souhaiterais intégrer les commissions affaires scolaires et communication. Pouvez-vous me dire si ma demande est bien prise en compte ? » C'est tout ce qu'elle a écrit comme mail, il n'y a pas 36 mails.

**M. le Maire :** Si quelqu'un veut laisser sa place, je ne force personne mais je trouve un peu cavalier la façon dont elle opère.

**Mme Nadine PAUL :** Je pense qu'il y a une confusion entre son mail du 30 juin et celui du 3 juillet où elle donne procuration pour plusieurs mandats. Elle a fait 2 mails en fait.

**M. le Maire :** En juillet de cette année ?

**Mme Nadine PAUL :** Oui.

**M. le Maire :** On n'a pas eu de réunion depuis le 3 juillet.

**Mme Nadine PAUL :** Non mais c'est ce qu'elle dit.

**Mme la SG :** Néanmoins je ne veux pas qu'on dise des mensonges. Elle le dit, certes, c'est son avis, je vous ai donné le mien mais je ne veux pas non plus passer pour une menteuse.

**Mme Nadine PAUL :** Je ne vous ai jamais dit que vous mentiez, Paola. Je lui ai demandé, à l'instant, de m'envoyer les mails, j'en ai 2, un du 30 juin et du 3 juillet. Dans celui du 3 juillet, elle donne procuration. Je lui ai demandé de les envoyer parce que moi aussi, j'aime bien que ce soit clair. Ce n'est pas le problème, ce qui m'embête sur le fond, c'est juste que quand j'ai demandé, à la réunion de la commission des commissions, si on avait des nouvelles de Kendy, vous m'avez répondu par la négative. J'ai demandé si vous aviez des nouvelles.

**M. le Maire :** Oui mais on n'avait pas des nouvelles. Je pensais que la question était pour cette réunion à laquelle on était tous ensemble pour les commissions.

On va passer aux nominations, tout le monde peut les lire.

Est-ce qu'on entérine ces noms-là ?

**M. Franck FERREIRA :** De votre côté, personne ne laisse une place à Kendy ?

**Mme Catherine BARBEY-LECOMTE :** Je veux bien lui laisser ma place à la communication.

**M. le Maire :** Je ne force personne, d'accord, je veux bien qu'on change, mettre Kendy SAUTRON dans la commission communication à la place de Catherine. Puisqu'on est résolu à être 8, on reste à 8.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est bien ce que fait Catherine mais par exemple les affaires scolaires, ça lui tient à cœur, on pourrait dire Martine, comme tu es adjointe, par délégation tu peux venir à chaque commission affaires scolaires.

**Mme Martine LEPETIT :** En auditeur, je n'aurai pas le droit de parler.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Si par délégation parce que tu es responsable des affaires scolaires.

**Mme Martine LEPETIT :** De toute façon je garde ma place, c'est tout.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'était juste pour dire.

**M. le Maire :** Oui mais je regrette, Martine est tous les jours à l'école.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui c'est vrai, Jean-Pierre, je suis d'accord, je connais Martine mais c'est la seule qui pourrait dire « je me retire » tout en y restant puisqu'elle y est par délégation.

**M. le Maire :** Pourquoi Martine ? Justement Martine, c'est celle qui est vraiment le trait d'union entre la mairie et l'école. Je ne vais pas appuyer plus mais Kendy SAUTRON, depuis cette commission, on ne l'a jamais vue.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Il y en a d'autres, dans les affaires scolaires, qu'on n'a jamais vus non plus.

**Mme Martine LEPETIT :** On n'est pas là pour juger les gens, pour faire leur procès.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'était une proposition parce que ta place, tu l'as d'office.

**M. le Maire :** Non, non, elle n'est pas d'office.

**M. Daniel DOUARD :** Je croyais avoir compris, à la dernière commission, que si quelqu'un ne venait pas à 3 réunions de commission, il est remplacé.

**Mme Martine LEPETIT :** Oui c'est ce qui a été dit.

**M. Daniel DOUARD :** Alors restons sur cette position avec le nouveau règlement. On est tous d'accord sur ce sujet.

**M. le Maire :** On ne peut pas appliquer un règlement qu'on n'a pas encore voté.

**Madame Corinne DUROVRAY-MOLINA :** On est tous d'accord sur ce qui s'est dit, on ne va peut-être pas voter chaque nom.

**M. le Maire :** Etes-vous d'accord sur les noms pour les commissions ?  
Passons au vote.

## Délibération n° 2023-36

*Vu la délibération du Conseil Municipal le 19 juin 2020 portant sur la création des commissions municipales,*

*Considérant qu'il a été constaté que le fonctionnement des commissions nécessitait une réorganisation,*

*Considérant qu'il était nécessaire de revoir complètement l'organisation des commissions et de clarifier leurs compétences,*

*Vu la réunion du 8 septembre 2023 ayant pour objet la réorganisation des commissions dont les conseillers municipaux présents ont validé la nouvelle organisation,*

*Considérant que la désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSERVE** le nombre de commissions déjà existantes à 11.

**MODIFIE** le libellé de la « commission environnement, cadre de vie, tourisme » en « commission environnement ».

**MODIFIE** le libellé de la commission « communication, affaires culturelles » en commission communication ».

**SUPPRIME** le groupe de travail du moulin.

**CRÉÉ** une commission du moulin temporaire.

**RECTIFIE** le nombre de membres de la commission de gestion du patrimoine communal. Cette commission ne siègera plus en session plénière.

**FIXE** à 8 le nombre de membres de chaque commission avec une répartition proportionnelle suite aux résultats des dernières élections municipales, ce qui amène à :

6 membres de la liste « Garennes un nouvel élan »

2 membres de la liste « Garennes le réveil »

**PRÉCISE** que la commission finances – informatique continuera de siéger en session plénière.

**INDIQUE** que les compétences des commissions ont été clarifiées.

**PROCÈDE** à main levée, à l'élection des membres qui siègeront au sein des commissions durant la durée restante du mandat.

## **N° 7 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Une note de synthèse ainsi qu'un projet modificatif du règlement intérieur du Conseil Municipal ont été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.*

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, le règlement intérieur du Conseil Municipal a été adopté par délibération du 20 novembre 2020.

Depuis il a été modifié le 25 février 2022.

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022 de la réforme des règles de publicité, de conservation des actes et suite à la délibération précédente qui a validé les modifications des commissions, il est nécessaire de l'actualiser.

Les modifications portent sur les articles 7 à 10 et 32. Un exemplaire du projet de règlement intérieur modifié vous a été transmis préalablement à la séance.

Je vous demande :

➤ **D'APPROUVER** la version modifiée du règlement intérieur du Conseil Municipal.

➤ **DE M'AUTORISER** à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. le Maire :** Dans l'article 10, il est spécifié que le remplacement d'un membre ne pourra être effectué qu'au bout de 3 absences sauf pour motif médical, professionnel pour raison personnelle importante.

**Mme Nadine PAUL :** J'ai une petite question par rapport à la façon de procéder avec ce nouveau règlement intérieur. Est-ce qu'on est aussi dans le cadre, comme on a fait de nouvelles commissions, notamment la commission temporaire du Moulin, est-ce que de facto tu es obligé de convoquer les commissions dans les 8 jours comme c'est écrit dans le règlement intérieur ? Ça voudrait dire que dans les 8 jours, il faut convoquer toutes les commissions.

**Mme la SG :** Non parce qu'elles existent déjà. Si on les avait supprimées, on aurait été obligé de les reconvoquer.

**Mme Nadine PAUL :** Mais il y en a des nouvelles.

**Mme la SG :** Il y en a une nouvelle.

**Mme Nadine PAUL :** Celle-là, il faut donc la convoquer dans les 8 jours, c'est le programme, comme ça vous allez pouvoir travailler sur votre cahier des charges.

**M. le Maire :** On peut éventuellement commencer par ça.

**Mme Nadine PAUL :** C'est écrit dans le règlement intérieur, 8 jours.

**M. le Maire :** Oui.

**Mme Nadine PAUL :** Donc tous les gens qui sont dans la liste doivent être disponibles sous 8 jours.

**M. le Maire :** Il faut un délai de convocation de 3 jours, déjà.

**Mme la SG :** On a dit une semaine pour les commissions mais là, ça va être compliqué.

**M. le Maire :** Je pense qu'à 2 jours près, on le fera. Mon emploi du temps de la semaine prochaine est déjà bien chargé.

**M. Gilbert GENESTE :** Tu n'es pas obligé d'être là.

**M. le Maire :** Si le président n'est pas là, ça sert à quoi ? Je vais répondre au plus vite.

### **Délibération n° 2023-37**

*Conformément aux dispositions de l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, le règlement intérieur du Conseil Municipal a été adopté par délibération du 20 novembre 2020.*

*Considérant l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022 de la réforme des règles de publicité, de conservation des actes et suite à la délibération précédente qui a validé les modifications des commissions, il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la version modifiée du règlement intérieur du Conseil Municipal jointe en annexe de cette délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 8 - DÉSIGNATION D'UN RÉFÈRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Une note de synthèse a été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.*

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu est encadré par le code général des collectivités territoriales.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, les collectivités doivent donc désigner un référent déontologue pour les élus locaux.

Le référent déontologue peut être saisi par tout membre de l'assemblée délibérante de la commune.

Conformément au décret d'application de la loi susvisée, il doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. À cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures. Il est tenu au secret professionnel pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Le référent doit étudier les éléments transmis par l'élu et peut demander des informations complémentaires et s'entretenir avec l'élu afin de préparer son conseil.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Le référent sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 € par dossier conformément à un arrêté du 6 décembre 2022. Cette indemnité sera versée par la commune directement au référent.

L'article R.1111-1-A du code général des collectivités territoriales autorise plusieurs collectivités à désigner le même référent déontologue pour leurs élus.

Pour mener à bien sa mission, le référent déontologue disposera d'une adresse mail spécifique à laquelle lui seul aura accès.

La saisine s'effectue via un formulaire à envoyer à l'adresse mail du référent OU par courrier, en recommandé avec accusé de réception.

Une réponse sera apportée dans un délai moyen de 15 jours calendaires à réception de la demande.

Le référent déontologue est désigné pour la durée du mandat électoral.

Le référent déontologue adressera annuellement à la collectivité un rapport annuel anonymisé.

Pour faciliter le choix d'un référent, le Centre de Gestion de l'Eure propose deux personnes dont les qualifications requises correspondent au profil requis :

**Madame Sylvie CALENTIER**, ancienne directrice des marchés publics à la Métropole Rouen Normandie

**OÙ**

**Monsieur Philippe BOETON**, ancien premier conseiller à la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, juriste, enseignant et spécialiste de la gestion publique locale.

Il appartient aux membres du Conseil Municipal de désigner un référent déontologue des élus.



**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : Ce qui me dérange un peu avec Mme CALENTIER, je ne la juge pas mais c'est que par rapport au fait qu'elle est à ROUEN, ce n'est pas local.

**M. le Maire** : M. BOETON, je ne sais pas où il est.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : Il faudrait peut-être savoir s'il est local ou aussi loin qu'elle.

**Mme la SG** : Les 2 sont en Normandie.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : On n'a pas de compétences dans le 27 ?

**M. le Maire** : Les volontaires ne doivent pas courir les rues.

**M. Gilbert GENESTE** : Quel est son rôle ?

**M. le Maire** : Il faut lire, s'il y a un élu qui juge qu'on le maltraite, qu'on n'a pas de bonnes relations et qui se trouve mis à l'écart, harcelé...

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : C'est un médiateur en fait.

**M. le Maire** : Voilà, lui se fait un peu le porte-parole pour dire d'arrêter. Je n'ai pas d'avis, est-ce qu'on passe au vote ?

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : Le juriste est peut-être plus à même d'être médiateur.

**M. le Maire** : Je pense que la profession de l'homme est peut-être plus proche de telles fonctions. La femme est ancienne directrice des marchés publics, ce n'est pas tout à fait sa partie mais ce n'est pas pour ça qu'elle n'a pas de capacités à le faire, je ne veux pas la condamner non plus.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : D'un côté, l'homme est juriste, enseignant, il a déjà le côté contact.

**Mme Nadine PAUL** : Son rôle serait vis-à-vis des élus ou ça peut être autre chose ?

**M. le Maire** : Que vis-à-vis des élus.

**Mme Nadine PAUL** : Alors franchement il n'y a pas besoin non plus d'avoir fait Saint Cyr. On peut être juriste mais elle aussi certainement vu ce qu'elle a comme bagages.

**M. le Maire** : Je pense que dans les marchés publics tôt ou tard, tu as toujours à faire à des juristes.

**Mme Nadine PAUL** : Je m'aperçois que les femmes ont toujours du mal à percer chez les hommes.

**M. le Maire** : Non, non.

**Mme Nadine PAUL** : Surtout sur ce poste-là, on pourrait peut-être faire un effort.

**M. le Maire** : Vous êtes libres de voter.

**M. Arnaud BABY** : On ne peut pas voter.

**Mme Martine LEPETIT** : Tu choisis l'homme ou la femme.

**M. Gilbert GENESTE** : On n'a même pas de photo.

**Mme Martine LEPETIT** : Ça serait discriminatoire.

**M. le Maire** : Tout à fait. Passons au vote.

### Délibération n° 2023-38

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code général de la fonction publique,*

*Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,*

*Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,*

*Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré par **13 votes POUR Mme Sylvie CALENTIER** (M. Arnaud BABY, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, M. Jean-François BOURGOIN, M. Guillaume DOUARD, M. Jean-Pierre GATINE, M. Gilbert GENESTE, Mme Sophie LECOINTRE, Mme Martine LEPETIT, M. Thierry MARTIN, Mme Nadine PAUL, Mme Kendy SAUTRON, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS, Mme Estelle THURET-LEFLOCH)*

***2 Abstentions** (M. Jocelyn CHARRON, M. Franck FERREIRA)*

***3 votes POUR M. Philippe BOETON** (Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Daniel DOUARD, M. Gilbert LETENNEUR)*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

***APPROUVE** la désignation, en tant que référent déontologue des élus de la commune, Madame Sylvie CALENTIER dans les conditions définies ci-dessous :*

#### Article 1 : Désignation du référent déontologue des élus

*Il est mis en place un référent déontologue des élus locaux dans les conditions prévues par le décret du 6 décembre 2022 précité pour les élus locaux de la commune de GARENNES SUR EURE.*

*Cette fonction est confiée à Madame Sylvie CALENTIER, ancienne directrice des marchés publics à la métropole de ROUEN Normandie.*

## **Article 2 : Missions du référent déontologue**

*Le référent assure les missions suivantes :*

- *Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local*
- *La charte de l'élu local est prévue par l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et repose sur sept engagements :*
  - *1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
  - *2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
  - *3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
  - *4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
  - *5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
  - *6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
  - *7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

## **Article 3 : Obligations du référent déontologue**

*Le référent déontologue est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.*

## **Article 4 : Indépendance et impartialité du référent déontologue**

*La fonction de référent déontologue est assurée de manière indépendante et impartiale. Dans l'exercice de ses fonctions, le référent ne peut recevoir d'injonctions de l'autorité investie du pouvoir de nomination ou son représentant. Il est, en outre, précisé que cette fonction s'exerce sans préjudice de la responsabilité de l'élu qui demeure seul responsable de ses obligations déontologiques.*

## **Article 5 : Indemnisation**

*A : Le référent déontologue sera indemnisé, après vérification du service fait, par la commune dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local :*

- *80 € par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité ou de l'établissement public dont relève l'élu, son nom ainsi que la date de la saisine.*
- *160 € par dossier en cas de saisine de 2 référents sur un même dossier (80 € par référent)*

*B : Si les missions sont assurées par un collège, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :*

- 1° Pour la présidence d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 euros*
- 2° Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 euros*

*Les indemnités prévues au 1° et 2° ne sont pas cumulables.*

*En revanche, les membres du collège désignés comme rapporteurs peuvent cumuler les indemnités prévues au A et B.*

#### **Article 6 : Modalités d'exercice**

*Pour mener à bien sa mission, le référent déontologue des élus locaux disposera :*

- D'une adresse mail spécifique à laquelle lui seul aura accès :  
calentier-referentdeontologue@outlook.com*

*La saisine s'effectue via un formulaire mis à disposition des élus de la commune et envoyé à l'adresse mail précitée (avec demande d'accusé de lecture) OU par courrier, en recommandé avec AR (la mention « Confidentiel » devra figurer sur l'enveloppe).*

*Le référent déontologue se réserve le droit de se déporter, pour tout motif qu'il jugera légitime et, ce faisant, pourra :*

- 1) Soit solliciter auprès de la commune, la création d'un collège de référents déontologues.*
- 2) Soit inviter l'élu à saisir un autre référent déontologue, dans l'hypothèse selon laquelle la commune a procédé à d'autres désignations*

*Les réponses devront être traitées dans un délai moyen de 15 jours calendaires à réception de la demande ou tout autre délai jugé raisonnable par le référent déontologue et prendront la forme d'un avis détaillé remis au seul intéressé, auteur de la saisine.*

#### **Article 7 : Durée de la désignation**

*Le référent déontologue des élus locaux est désigné pour la durée du mandat.*

#### **Article 8 : Rapport annuel du référent déontologue**

*Le référent déontologue adresse annuellement à la commune un rapport annuel anonymisé.*

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

### **N° 9 - DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION GARENNES EN FÊTES**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Une note de synthèse a été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.*

Le Conseil Municipal réuni en séance le 11 avril 2023 a voté une enveloppe budgétaire de 26 000 € pour l'octroi de subvention à diverses associations.

Lors de cette même séance, une répartition nominative a été faite conformément à la réglementation en vigueur.

Au moment de cette répartition, le comité des fêtes avait été dissout mais il avait été prévu de bloquer une somme de 2000 € à verser à une future association.

Depuis, l'association GARENNES EN FÊTE a été créée et a déposé un dossier qui est réputé conforme pour bénéficier de cette somme.

De plus, le solde créditeur de l'ancien comité des fêtes soit 2 758,34 € a été versé sur le compte de la commune.

Par courrier en date du 30 août dernier, l'association GARENNES EN FÊTE a demandé de pouvoir récupérer cette somme pour organiser de futurs évènements.

Je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 2000 € à l'association GARENNES EN FÊTE et d'accepter le versement du solde créditeur de 2 758,34 € de l'ancien comité des fêtes.

### Délibération n° 2023-39

*Vu la délibération du Conseil Municipal réuni en séance le 11 avril 2023 qui a voté une enveloppe budgétaire de 26 000 € pour l'octroi de subvention à diverses associations,*

*Considérant qu'au moment de cette répartition, le comité des fêtes avait été dissout mais il avait été prévu de bloquer une somme de 2000 € à verser à une future association,*

*Considérant que l'association GARENNES EN FÊTE a été créée et a déposé un dossier qui est réputé conforme pour bénéficier de cette somme,*

*Vu le solde créditeur de l'ancien comité des fêtes soit 2 758,34 € et qui a été versé sur le compte de la commune,*

*Considérant que par courrier en date du 30 août 2023, l'association GARENNES EN FÊTE a demandé de pouvoir récupérer cette somme pour organiser de futurs évènements,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à 17 voix POUR (M. Franck FERREIRA ne prend pas part au vote),*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 2000 € à l'association GARENNES EN FÊTE.

**ACCEPTE** le versement du solde créditeur de 2 758,34 € de l'ancien comité des fêtes à l'association GARENNES EN FÊTE.

**DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2023 au compte 64758.

### N° 10 – COMPTES RENDUS DIVERS

**NÉANT**

## **N° 11 – QUESTIONS ECRITES**

**NÉANT**

## **N° 12 – INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

### **➤ Subventions :**

Remerciements de VAL'EURE VERTE, Association APF France Handicap, Le Souvenir Français, la banque alimentaire et VIS' EURE pour l'octroi de subvention au titre de l'année 2024.

### **➤ Programmation de prochaines commissions :**

- Travaux : le jeudi 5 octobre 2023 à 18h30
- Communication : le mardi 3 octobre 2023 à 18h30

### **➤ Terrain de Football**

### **➤ Chemin de la Tranchée**

**M. le Maire :** Les travaux sont terminés, je pense que globalement les gens sont satisfaits du résultat. Essentiellement il s'agissait du ruissellement au départ, je pense qu'on a quand même subi quelques alertes et qu'on a été vraiment testé. On n'a pas vu d'eau sur la route, tout s'est bien écoulé donc c'est quand même une réussite ce Chemin de la Tranchée.

**M. Arnaud BABY :** Les croisillons ont commencé à casser.

**M. le Maire :** On va leur dire.

**Mme Nadine PAUL :** C'est intéressant que tu dis.

**M. le Maire :** Quand on fait quelque chose, on n'est pas certain de tout mettre à 100 % mais quand même c'est un beau chantier.

**M. Arnaud BABY :** c'est dommage pour les croisillons.

### **➤ Aides aux catastrophes naturelles**

**M. le Maire :** J'ai un petit mot à dire. De plus en plus, on subit des catastrophes naturelles. Il s'est passé des choses au Maroc, en Syrie, en Libye, dans les départements français du centre, la Lozère et autres, alors je ne suis pas contre donner de l'argent mais je pense qu'il faut réfléchir. On ne peut pas donner à tout le monde, il serait intéressant d'y réfléchir parce qu'on a déjà donné, depuis le début de l'année, 1000 € pour l'Ukraine, 1000 € pour la Turquie, on n'est pas pauvre mais je pense que tôt ou tard, nous aussi, peut-être pas au niveau de la commune mais peut-être sur une commune voisine, il y aura malheureusement des incidents climatiques avec des inondations, ça peut même être plus grave. Je pense que si, comme j'ai vu en Lozère récemment, il y a eu 3 mois d'eau en 10 heures, je pense qu'on ne serait sûrement pas sain et sauf.

Je pense qu'il faut réfléchir, notre plan communal de sauvegarde devra être actualisé pour qu'on soit bien prêt parce que ça peut nous arriver. Il ne faut pas attendre que ce soit les autres et je pense qu'il faudra toujours y mettre un peu d'argent. On peut mettre de l'argent, tant qu'on ne le dépense pas, il sera là mais réfléchir sur l'ensemble de tout ce qui nous entoure.

**Mme Nadine PAUL :** Je pense que la demande des gens, on a tous été sollicités, toi aussi, ce n'était pas tellement une question d'argent mais de savoir si on organisait une collecte pour notamment des vêtements chauds et des couvertures, ce qui était la demande principale des associations. Il y a des associations qui s'occupent très bien de ça et je pense que la demande des gens à Garennes, c'était où on peut stocker, qui s'en occupe, par quels moyens c'est rapatrié à Évreux et à Rouen parce qu'il y a un canal, à chaque fois, pour le faire et en fait c'était en ça qu'à Garennes, il n'y avait pas de réponse.

Nous, on a donné des instructions pour aller sur des communes voisines qui organisaient des choses. C'est mal tombé parce que c'est tombé la semaine où tu n'étais pas là, tu étais en vacances mais c'est vrai qu'à l'avenir, il faudrait qu'on puisse réfléchir, quand tu n'es pas là, est-ce que nous, on peut solliciter la mairie pour organiser, on l'a fait pour l'Ukraine et ça avait vraiment été apprécié par les gens, pourquoi on ne l'a pas fait là ? Parce que dans 3 semaines ça se produit ailleurs, on peut mettre quelque chose en place, une espèce d'alerte entre élus, il y en a un qui s'en occupe ou je ne sais pas, voilà, on est quand même plusieurs à être toujours volontaires pour ça et je pense que c'est bien de répondre aux gens parce qu'il avait une vraie demande.

**M. le Maire :** On est d'accord. Je ne botte pas en touche, pas du tout, je dis qu'il faut réfléchir parce que malheureusement on va être de plus en plus sollicités pour des choses comme ça. Tu as raison, il faut que ce soit organisé, il faut prévoir quelque chose.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Le problème souvent, c'est que les gens réagissent dans l'émotion, ils réagissent tout de suite et après coup, on s'aperçoit qu'il y a une autre catastrophe qui arrive. Par exemple les gens ont eu de l'émotion pour le Maroc et puis il y avait une autre émotion qui était oubliée, c'était pour la Libye alors qu'il y avait 10 fois plus de morts en Libye qu'au Maroc mais les gens, dans l'émotion, ont plus pensé au Maroc qu'à la Libye.

**Mme Nadine PAUL :** C'est normal Jean-François, il y a une communauté marocaine en France beaucoup plus importante que pour la Libye. Ça n'empêche que la collecte peut être répartie, tu sais très bien que je fais partie d'associations qui s'occupent vraiment d'aller au cœur, puisqu'on est représenté dans tous les pays et donc nous, si on fait un itinéraire, un convoi, on l'amène dans l'association du lieu et on sait que les couvertures et autres iront bien aux gens qui en ont besoin. C'est ça qui est important, la collecte peut très bien être élargie aussi à la Libye. On a des canaux pour faire passer des choses un peu partout donc c'est en ça, la collecte, c'était une vraie demande des gens. Derrière quelques-uns sont allés à Bueil, à Bois le Roy, partout pour aller donner ce qu'ils pouvaient donner. C'est juste une question d'organisation sur Garennes parce qu'il va y avoir d'autres choses, il y a toujours une demande de savoir où on peut donner, comment on peut faire, comment on peut s'organiser, il faut juste qu'on soit présent aussi.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je suis d'accord avec toi.

**Mme Nadine PAUL :** Peu importe que ce soit le Maroc, la Libye ou autre.

**M. le Maire :** Il faudrait aussi créer des liens avec des communes plus importantes, qu'on serve de liaison, qu'on ne reste pas dans notre petit coin.

**Mme Nadine PAUL :** C'est ça, il faut déjà le mettre en place.

**M. le Maire :** On est d'accord.

### **N° 13 – QUESTIONS ORALES**

**M. Daniel DOUARD :** Pour rebondir sur ce que vous dites, effectivement on a eu l'association des maires du canton, je pense que ça aurait été possible que ce soit elle qui organise. C'est vrai que quand il y a une association, localement c'est difficile de réaliser tout seul, comme tu le disais mais effectivement l'association des maires du canton ou l'association des maires du département peuvent mettre en place des choses et c'est facile ensuite d'engager plus facilement que de faire soi-même.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je voulais revenir sur la cantine. Il faudra qu'on travaille avec la commission affaires scolaires sur la réflexion du self parce que je crois qu'aujourd'hui, on s'aperçoit que le premier service se passe très bien mais pour le 2e, c'est un peu la course parce qu'ils ont l'impression de manger très vite, ce qui n'est pas le cas, la cheffe de cuisine fait un excellent travail, elle participe mais certains parents ont l'impression que le 2e service va beaucoup trop vite.

**M. le Maire :** En service ?

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui par rapport au service. Alors là-dessus il y a des enfants qui arrivent, qui sont aussi un peu perturbés parce qu'ils viennent d'arriver mais je pense que si les autres communes le font tout autour, il faudra qu'on y vienne au self et profiter peut-être de l'architecte, quand elle fera les travaux à la mairie, pour réfléchir parce que là, on va arriver à saturation. 170 couverts, une cinquantaine en maternelle, 110 au 2e service, c'est vrai que ça nous oblige à réfléchir mais ça, on le fera en commission. Comme tu la dis, les commissions, ça fait partie de leur travail.

**M. le Maire :** Bien sûr mais pourtant en 2<sup>ème</sup> service, on donne toujours l'impression qu'ils attendent plus que le premier. Vous avez l'impression que ça va plus vite au 2<sup>ème</sup> service qu'au premier ?

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est-à-dire que le 2<sup>ème</sup> service, puisque c'était au départ notre démarche, ils ne peuvent entrer que quand les maternelles sont sorties sinon ça cafouille. Donc 10 minutes par-ci, 10 minutes par-là, on s'aperçoit qu'après ils ont l'impression de ne plus avoir de temps pour le périscolaire derrière. Ils sortent à 25 et ils reprennent à 30.

**M. le Maire :** D'accord. Ils oublient qu'ils ont quand même eu 3/4 d'heure avant.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui ils ont envie un peu de se défouler, c'est la réaction des parents, le ressenti des parents de dire que le 2<sup>ème</sup> service, c'est un peu la cavalerie alors que oui, il y a une heure comme l'autre.

**M. le Maire :** Quelle réaction ont ceux qui servent ?

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ils sont un peu débordés, il faut le dire.



**M. le Maire :** A la première réunion, on peut aller voir comment ça se passe.

**M. Jean-François BOURGOIN :** On pourrait profiter de l'architecte pour voir ce qu'on peut faire parce que toutes les autres communes s'y mettent, il y en a même qui mettent des self pour les maternelles, ici en Normandie.

Un autre sujet, on en avait parlé en juin et Paola, vous nous aviez répondu que ça se faisait, le personnel réclame l'avantage en nature pour les agents de la cantine. On leur a dit que ça se ferait au mois de septembre ?

**Mme la SG :** Oui. Il faut qu'on retravaille parce que le dossier m'a été refusé. Il faut qu'on retravaille en commission du personnel pour que je vous explique ce qui s'est passé. Ça a été refusé mais je ne peux pas développer ici, ce n'est pas à l'ordre du jour.

**M. Jean-François BOURGOIN :** J'avais aussi une réaction, ça nous a été remonté et c'est bizarre, les gens qui ont critiqué le nouvel abribus au monument aux morts qui est tout à fait bien positionné par rapport à notre démarche, en fait ils ont cru qu'on avait déplacé la prise en charge des enfants or elle n'a pas bougé, elle a toujours lieu au même endroit. Les gens disent que c'est plus dangereux qu'avant mais non, c'est moins dangereux qu'avant, ils n'ont pas à traverser la rue. Le point de ramassage est juste à côté, ça n'a pas changé alors que les gens pensent qu'on a déplacé. Les enfants ne prennent pas le bus devant le monument aux morts, ils attendent devant le monument aux morts mais ils prennent le bus au même endroit.

**M. le Maire :** C'est un abribus.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est un abribus, ça n'a pas changé, il faut le dire parce qu'ils ont l'impression qu'on a oublié de mettre la sécurité.

**M. le Maire :** C'est pour ça qu'on a mis des barrières devant.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui, il est tout à fait aux normes.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Est-ce qu'on pourrait y mettre un banc ?

**M. Jean-François BOURGOIN :** On avait décidé de ne pas en mettre.

**M. le Maire :** Ils sont jeunes, ils peuvent rester debout.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ta question est bonne mais ça a été préconisé comme ça, y compris par les installateurs qui ont dit qu'en ne mettant pas de banc, on aurait moins de dégradations. Ce sont des statistiques à eux et je pense qu'ils connaissent le sujet. Au départ on était sceptique et ils nous ont dit de surtout ne pas mettre de banc.

**M. le Maire :** C'est-à-dire que si on met un banc, ça retire de la place aussi.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui et puis peut-être que ça les incite plus à des incivilités s'il y a un banc.

On m'a demandé ce que devient l'Algeco à côté de la cantine, le bâtiment en préfabriqué ?

**M. le Maire :** On a eu une réflexion pour les associations parce que j'ai eu pas mal de sollicitations pendant les vacances, tout le monde veut des locaux pour mettre du matériel.

Alors on a commencé, on va donner ce local pour l'association du tennis de table pour stocker du matériel, ce n'est pas très fonctionnel pour faire des réunions. On regroupe les affaires du comité des fêtes dans un garage qui est en face de la Poste sauf les barnums qui prennent de la place, qui sont dans le service technique mais à la disposition, GARENNES EN FETE. On est en train de faire de la place dans le garage de l'école pour mettre tout ce qui est au niveau de l'association pour qu'il n'y ait pas de déplacement autre qu'autour de l'école. Les parents d'élèves, c'est un local au Centre Social et Culturel DUFLOT.

**M. Jean-François BOURGOIN :** DUFLOT justement, on l'a vu l'autre jour avec Mme CHEVAL, les enseignantes ont un projet sur DUFLOT au niveau du square, effectivement on s'aperçoit qu'il y a de la place pour stocker plusieurs choses au niveau de DUFLOT. C'est-à-dire que chaque association veut son petit local mais à chaque fois qu'on y va nous, on le fait quand on fait la sécurité, il y a de la place partout, à part 1 ou 2 associations, chacun a son local mais en sachant qu'on peut rationaliser un peu mieux les stockages des associations. Il y en a partout. Quand on fait le tour niveau sécurité, on entre dans tous les garages, il y a du matériel à tout le monde partout. On cherchait un local l'autre jour et on s'est aperçu que les parents d'élèves avaient un emplacement où on pouvait encore récupérer de la place.

**M. le Maire :** Oui mais c'est à eux de le remplir.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est pour ça que l'Algeco, c'est dommage de l'utiliser pour mettre 3 tables de ping-pong.

**M. le Maire :** C'est l'association qui voulait aussi pouvoir ranger du matériel.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est une réflexion.

**M. le Maire :** L'association voulait de la place.

**M. Jean-François BOURGOIN :** On pourrait en faire autre chose.

**Mme la SG :** Il n'est pas en bon état.

**M. le Maire :** Tu connais les frais de chauffage, électricité de ce local.

**Mme Martine LEPETIT :** Ce n'est pas isolé.

**M. le Maire :** C'est bon pour du stockage.

**Mme Martine LEPETIT :** Il n'est pas aux normes.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Il faudrait le réaménager pour peut-être en faire autre chose.

**Mme Martine LEPETIT :** Pour mettre du monde dedans, il faudrait le remettre aux normes.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Avant, il y avait du monde.

**M. le Maire :** Oui bien sûr mais il a vécu.

**M. Arnaud BABY :** Il y a un habitant de Tourne-Boisset qui a une idée pour faire du sport, ce serait d'aménager, de mettre des modules pour faire de la gym, des choses comme ça.

**M. le Maire :** Il y a la structure multisports en bas.

**Mme Nadine PAUL :** Les ados qui sont à Tourne-Boisset, s'ils n'ont pas les moyens de descendre à la structure multisports, c'est difficile. Il y a une vraie demande.

**M. Arnaud BABY :** Après ce n'est pas forcément très cher, on pourrait en discuter en commission des sports.

**M. le Maire :** Il faut voir le matériel aussi.

**Mme Nadine PAUL :** Après je ne suis pas favorable à l'endroit qu'ils ont proposé, je le dis honnêtement parce que la proposition, c'est de le faire place Henri IV mais je n'y suis pas favorable pour une question de sécurité. Par contre l'endroit qui est laissé à l'abandon depuis des années avec la table de ping-pong et le terrain de pétanque et basket, je pense que là, il y aurait un vrai moyen de faire quelque chose.

**M. le Maire :** On peut réfléchir à aménager ce lieu.

**Mme Nadine PAUL :** Il y a vraiment des choses qu'on peut mettre à cet endroit. On peut aussi faire une enquête de voisinage pour voir si vraiment ça dérangerait les gens qui sont autour mais je ne pense pas parce que franchement, c'est assez isolé du reste. Je te le dis, je ne suis pas favorable sur la place Henri IV.

**M. Arnaud BABY :** C'est plus l'idée qui est intéressante que l'emplacement.

**M. le Maire :** L'emplacement compte aussi. Si c'est mal accueilli par le voisinage, tu as tout gagné.

**Mme Nadine PAUL :** Et je rappelle, Jean-Pierre, qu'à Tourne-Boisset, il y a des gens qui n'ont pas de moyens pour descendre et surtout pour remonter.

**M. le Maire :** C'est vrai que c'est plus dur, en vélo c'est plus difficile et tout le monde n'a pas un vélo électrique. On étudiera cette démarche.

**M. Arnaud BABY :** Concernant la course de VTT à Garennes, des aménagements ont été faits au lotissement des criquets, quelques virages relevés et 3 petites bosses. Ils ont été mis en place pour la course mais sont destinés à être supprimés, si la mairie souhaite les conserver, on peut les conserver.

**M. le Maire :** L'utilisation, c'est pour le VTT, c'est sur un terrain communal mais si tu juges utile et qu'il n'y a pas de gêne au niveau du voisinage, je ne vois pas pourquoi on les supprimerait. Ça peut servir à vos entraînements.

**M. Arnaud BABY :** Oui et puis à n'importe qui qui veut s'en servir.

**M. le Maire :** C'est en accès libre.

**M. Arnaud BABY :** C'est fatiguant quand même pour remonter parce que j'ai entendu, les gens ne vont pas venir 50 fois le faire, déjà 2 fois, c'est fatiguant mais il n'y a rien de dangereux, il y a juste une bosse qu'on pourrait supprimer pour éviter tout risque d'accident.

**M. le Maire :** Si ça sert pour le VTT, je ne vois pas pourquoi on irait le supprimer.

**M. Arnaud BABY :** C'est plus si ça gêne les habitants autour.

**M. le Maire :** Quand vous passez là-dessus, ça ne fait pas plus de bruit qu'ailleurs.

**M. Arnaud BABY :** Ça ne fait pas de bruit, non.

**Mme la SG :** Ça devient un aménagement pérenne, il faudra délibérer en ce sens.

**M. le Maire :** En effet.

**M. Arnaud BABY :** Ça fait presque un mois qu'ils sont là.

**M. le Maire :** Si tu veux que ça soit pérenne, il faut que, lors d'une commission, on regarde si ce n'est pas dangereux et après on délibère que ces installations seront accessibles à tous.

**Mme Nadine PAUL :** J'ai une question sur, encore et toujours, le chemin de la couture.

**M. le Maire :** Le sens interdit ?

**Mme Nadine PAUL :** Tout à fait.

**M. le Maire :** Qu'est-ce qu'il faut faire ?

**Mme Nadine PAUL :** Un riverain a proposé quelque chose, on en parlera en commission sécurité.

J'ai été sollicitée par les agents de la cantine, il y a eu un tableau qui a été remis. On ne sait pas qui a fait ce tableau pour noter des élèves qui sont dissipés a priori. Personne n'a entendu parler de ce tableau, est-ce l'école qui l'a fait ? Dedans il y a des termes, pour des enfants entre 3 et 5 ans, et on voit écrit comportement de l'enfant provoquant, violent ou vulgaire, vol de matériel, comportement jugé dangereux.

**Mme la SG :** C'est dans le règlement intérieur, le tableau des sanctions.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Mais ça a été rajouté après parce que c'est vrai qu'ils ont posé la question, ils ont dit que c'était moi mais je ne suis pas dans le coup, je ne suis pas au courant.

**M. le Maire :** On n'a pas dit qu'on faisait un tableau.

**Mme la SG :** Si, elles notent chaque enfant, ce sont les termes du règlement intérieur.

**Mme Nadine PAUL :** J'ai vu le règlement intérieur mais pas le tableau.

**Mme la SG :** Ce sont les termes du règlement.

**Mme Nadine PAUL :** Le tableau comme ça, c'est assez violent.

**M. le Maire :** On a parlé d'un affichage.

**Mme Nadine PAUL :** Ça a été remis au personnel.

**Mme la SG :** Ils ont un classeur où ils ont les fiches par enfant.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Parce qu'elles ont cru que c'était la commission affaires scolaires et apparemment personne n'est au courant.

**Mme la SG :** Ça vient du règlement.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non, on n'en a jamais parlé, Paola, on n'a jamais parlé de ça.

**Mme Nadine PAUL :** Ça veut dire quoi vulgaire ?

**Mme la SG :** C'est dans le règlement, ce n'est pas moi qui ai décidé.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Martine, tu étais au courant ?

**Mme la SG :** Moi, oui, je suis au courant.

**Mme Nadine PAUL :** A priori ça a l'air nouveau quand même.

**Mme Martine LEPETIT :** C'est nouveau, oui.

**Mme Nadine PAUL :** D'accord donc on ne l'a pas vu ensemble.

**Mme la SG :** Non mais c'est le tableau du règlement, ce n'est pas quelque chose qu'on a inventé là comme ça. Prenez les articles du règlement et ce sont bien les articles.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non mais Paola, ça a été posé sur une table et ils ont pensé que c'était la commission des affaires scolaires qui avait établi ça or, Corinne peut en parler et Nadine également, on n'a jamais abordé ce truc-là, même Jean-Pierre n'était pas au courant.

**Mme la SG :** Il faut bien qu'elles aient des fiches de suivi par enfant, elles mettent le nom de l'enfant et elles constatent s'il y a des anomalies.

**M. le Maire :** Et c'est affiché ?

**Mme la SG :** Ce n'est pas affiché, c'est dans un dossier.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Elles n'ont pas le temps de faire ça.

**Mme la SG :** Mais comment voulez-vous, Monsieur BOURGOIN, qu'on sanctionne alors ? Le règlement a été fait pour qu'on sanctionne.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Elles ont dit qu'elles avaient un truc beaucoup plus simple et que ça, elles n'avaient pas le temps, il y a plein de colonnes.

**Mme la SG :** C'est quand même le conseil municipal qui a accepté le règlement intérieur.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ah non, je suis désolé, on n'a jamais parlé de ça.

**Mme la SG :** Mais ce sont les sanctions, regarder les articles.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non, non...

**Mme Nadine PAUL :** On n'a jamais voté ce tableau.

**Mme la SG :** C'est le tableau qui a été repris des sanctions.

**Mme Nadine PAUL :** Alors on va reprendre le règlement intérieur.

**Mme la SG :** Comment voulez-vous qu'on sanctionne les enfants si on n'a pas une situation concrète.

**Mme Nadine PAUL :** Il y a des termes, dans ce tableau, qui m'ont juste choquée.

**Mme la SG :** Ce sont les termes du règlement.

**Mme Nadine PAUL :** Je vais relire le règlement alors.

**M. le Maire :** C'est nous qui avons donné ces termes ?

**Mme la SG :** Oui, oui, dans le règlement intérieur.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je crois, Jean-Pierre, que sur le fond, la démarche est bonne mais sur la forme, c'est trop lourd comme système, trop compliqué. Les personnels de cantine m'ont dit qu'il y a 50 colonnes, le temps de chercher, le temps de pointer, elles n'ont pas le temps.

**Mme la SG :** Mais alors comment voulez-vous qu'on sanctionne les enfants puisque ça a été fait pour ça ?

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** C'est assez souvent les mêmes, c'est très souvent les mêmes enfants qui font des bêtises. Le problème, je sais bien que c'est par rapport au règlement mais quand j'étais là, comme Jean-François, on a parlé de ces sanctions mais on n'a jamais dit d'établir un tableau et que chaque élève était référencé par rapport à son attitude. Ça, on n'a pas le droit de le faire.

**Mme Nadine PAUL :** De toute façon je pense que c'est un sujet à voir en commission des affaires scolaires, je n'en fais pas partie. Il y a d'autres points à voir en commission sur des trucs qu'elles nous ont posés sur les fiches de poste, sur les entretiens, etc., je pense qu'il y a des choses à revoir en commission des affaires scolaires.

J'ai une question. C'est Sophie LECOINTRE qui m'a demandé de la poser, qui avait déjà posé la question sur Octobre Rose, elle demande que si la fiche, que vous avez envoyée Paola, a été validée pour être affichée, les endroits où elle le sera, quand le sera-t-elle, est-ce qu'il y aura une communication à ce sujet et elle me dit qu'elle avait demandé de faire participer les écoles pour effectuer un cœur géant pour que la municipalité fasse quelque chose pour Octobre Rose.

**Mme la SG :** Je lui ai répondu, elle a la réponse. Je lui ai envoyé un mail.

**Mme Nadine PAUL :** Elle a également la réponse quant au cœur géant ?

**Mme la SG :** En effet.

**Mme Nadine PAUL :** Vous pouvez passer la réponse ce soir ?

**Mme la SG :** Je n'ai pas le mail de réponse, je suis désolée.

**Mme Nadine PAUL :** Très bien, je n'ai plus de questions.

**M. Gilbert GENESTE :** J'espère qu'on va pouvoir avoir des micros, que tout le monde puisse avoir un micro qui marche. Cette histoire de micro est quand même assez désagréable. J'espère qu'un jour, ce sera réglé.

Je vais poser une question qui a été posée la dernière fois. Jean-Pierre avait répondu, plusieurs personnes de la rue du Dr Roux, côté rivière évidemment, demandent pourquoi les barrages sont ouverts. Tu avais répondu qu'ils étaient fermés, ils rattaquent en disant que ce n'est pas vrai, seul un est fermé et pas les autres. Je suppose qu'ils n'ont pas assez d'eau, il doit s'agir de pêcheurs.

**M. le Maire :** Qu'est-ce que vous appelez barrages ? J'ai répondu clairement l'autre fois, on parle des vannages.

**M. Gilbert GENESTE :** Jean-Pierre, j'ai dit que tu avais répondu, il n'y a pas de problème mais on dit que ce n'est pas vrai.

**M. le Maire :** Je confirme, pour le moment le barrage à aiguilles est retiré.

**M. Gilbert GENESTE :** Il n'existe plus.

**M. le Maire :** Il n'existe plus. Le barrage à clapets est fermé en fonction de la hauteur d'eau, comme on a quand même un étiage très faible, normalement calibré de façon à ce que si l'eau monte, il va se réouvrir, ce n'est néanmoins pas spectaculaire d'une heure à l'autre. Ça monte avec la pression de l'eau et pour le moment, il est toujours fermé. Ceux qui sont près du moulin, les portes qui sont en état sont fermées. Bien sûr là où il n'y a plus de porte, c'est ouvert. Il y en a 2 ou 3 qui sont ouverts sur 10 ou 12.

**M. Gilbert GENESTE :** Néanmoins l'eau s'en va.

**M. le Maire :** L'eau, dis-leur de jeter un œil à Ivry la Bataille, quand on passe sur les ponts là où il y a le moulin, le restaurant, il y a 3 fois rien comme hauteur d'eau parce qu'il n'y a pas d'eau en amont.

**M. Gilbert GENESTE :** Il n'y a pas moyen de retenir plus ?

**M. le Maire :** Pour le moment on ne peut pas avoir plus d'eau en retenue. D'ailleurs ils vont bientôt faire découvrir aux riverains ce qui va être fait sur tous nos vannages du moulin jusqu'au pont avec les berges et tout ça, ça être avec des seuils pour essayer de garder de l'eau. Depuis que je suis à Garennes, je n'ai jamais vu la rivière aussi basse pendant si longtemps. Les gens découvrent ça, je pense qu'ils ne sont pas ici depuis si longtemps, voilà le raisonnement on va de plus en plus vers des choses mauvaises. C'est vrai que c'est plus agréable d'avoir de l'eau mais quand on a des inondations, c'est autre chose. Nous sommes dans une période difficile, j'espère que ça va s'arranger parce qu'il tombe quand même des bonnes ravalées et chez nous, ça ne tombe pas trop, ça ne coule pas trop. On a creusé la nappe, on a été retiré de l'eau assez loin.

**M. Gilbert GENESTE :** La nappe n'est pas beaucoup plus basse, juste un peu, elle n'a pas bougé beaucoup.

**M. le Maire :** C'est le lit mineur qui monte, ce que tu vois se trouve dans le lit majeur de la rivière mais tout le lit mineur qui s'évacue dans les prés, ce n'est pas pareil.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** J'ai 2 questions. Je voulais savoir quel était le statut de la place qui est en fait en face du haras, la petite place où il y a la croix, quel est le statut ? C'est à la commune, c'est privé ?

**M. le Maire :** C'est communal.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Donc on peut s'y garer ?

**M. le Maire :** Oui.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Parce que ne s'y trouve aucun panneau interdisant de se garer. Je crois que c'est toi qui mets les papillons donc sur quoi tu t'appuies puisqu'il n'y a pas de panneaux d'interdiction de stationner ?

**M. Gilbert LETENNEUR :** Il y a de la pelouse quand même.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Et alors ? Ce n'est pas écrit qu'il est interdit de stationner. À un moment, c'est vrai que ça a été un peu le dépotoir, les gens y mettaient les voitures à mettre à la casse mais ça a changé. Maintenant il y a du passage et il y a des résidents qui n'ont pas obligatoirement un garage, ce n'est pas écrit qu'il est interdit de stationner donc pourquoi on leur met un papillon ?

**Mme Nadine PAUL :** Qu'est-il inscrit sur le papier ?

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Il est inscrit « vous n'avez pas le droit de vous garer parce qu'il est interdit de stationner » alors que rien ne le précise, pas de panneaux.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Il y a de la pelouse et tout, pourquoi ils ne se garent pas place de la mairie ?

**Mme Nadine PAUL :** A ce moment-là, tu te gares nul part.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** C'est ça. Si tu ne veux pas qu'ils se garent, tu mets un panneau.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Garennes, c'est une forêt de panneaux. À Garennes, les panneaux, on connaît, les marchands de panneaux sont contents avec nous.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** C'est un exemple, il y a d'autres endroits dans la commune où c'est un peu pareil.

**M. Gilbert GENESTE :** Il n'y a qu'à mettre des plots avec des chaînes et fermer cet endroit

**M. Gilbert LETENNEUR :** On n'a pas à le fermer, c'est un parking, il y a un petit monument au milieu, un petit espace vert.



**M. Gilbert GENESTE** : Soit les gens peuvent s'y garer, soit ils ne le peuvent pas. S'ils ne le peuvent pas, il faut faire ce qu'il faut pour qu'ils ne se garent pas.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : Tout à fait, il faut l'indiquer.

**M. Gilbert GENESTE** : Si c'est ouvert pour que les gens puissent se garer, il est normal qu'ils s'y garent.

**M. Jean-François BOURGOIN** : En effet il y a 5 ou 6 propriétaires qui mettent leur voiture là-bas.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : Oui parce qu'ils n'ont pas obligatoirement de garage. Je ne conteste pas ton travail mais si ce n'est pas interdit de se stationner, tu ne dois pas mettre le papillon. C'est un exemple, il y a d'autres endroits comme ça à Garennes.

**M. Gilbert LETENNEUR** : Je n'ai pas mis de papier là-bas.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : Tu plaisantes ?

**M. Gilbert LETENNEUR** : Certainement pas.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : Si, si. Sur la place où il y a la croix.

**M. Gilbert LETENNEUR** : Ah non, jamais. Place de la charité, je n'ai jamais mis de papier

**M. le Maire** : Ce n'est pas la place de la charité.

**M. Gilbert LETENNEUR** : Au bout de la rue de Delasiauve, je n'ai jamais mis de papiers.

**M. le Maire** : C'est la place de Notre-Dame de Lorette.

**M. Gilbert LETENNEUR** : Je n'ai jamais mis de papiers là-bas, c'est certain.

**Mme Martine LEPETIT** : C'est écrit comment, à la main ?

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : À la main.

**Mme Martine LEPETIT** : Ramène le papier, on verra avec l'écriture.

**M. Gilbert LETENNEUR** : Oui mais à la main, ce n'est pas LETENNEUR.

**M. le Maire** : Non, il a du mal à écrire.

**M. Gilbert LETENNEUR** : Les papiers que je pose sont des papiers de la mairie.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA** : Un autre point par rapport aux cars, il y a eu cafouillage les premières semaines, serait-il possible de communiquer à nouveau sur les horaires et où ?

**M. Daniel DOUARD** : On va te le renvoyer. À qui tu veux qu'on l'envoie ?

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Aux gens de la commune et à tous les gens qui suivent via l'EPN.

**M. Daniel DOUARD :** C'est vrai, il y a eu cafouillage comme je l'ai dit, on est en train d'aménager pour que ça se passe bien maintenant mais il y a eu des problèmes de 10 minutes, 5 minutes.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Par rapport à ça, j'ai récupéré mon fils et donc j'ai descendu la rue Jean Moulin, c'est vrai qu'il n'est pas indiqué arrêt ligne 711, le numéro du bus par exemple.

**M. Daniel DOUARD :** À quel endroit ?

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Rue Jean Moulin où s'arrêtent tous les cars.

**M. Daniel DOUARD :** Tu as raison de le signaler.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Un petit panneau avec les numéros de bus.

**M. Daniel DOUARD :** Tu as tout à fait raison. Il y a plein de problèmes comme ça, évidemment les nouveaux numéros et tout ça.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Apparemment des chauffeurs cafouillent sur le chemin, ils ne savent pas toujours par où passer donc ce sont les enfants qui indiquent par où passer.

**M. Daniel DOUARD :** Parce que ce sont de nouveaux chauffeurs.

**M. le Maire :** Il y a une pénurie sur les chauffeurs.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Même dans les anciens, ça a cafouillé aussi.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ils ne prennent pas tous le même chemin.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Ils n'ont pas tous le chemin et même dans les anciens.

**M. Daniel DOUARD :** Il y a eu des cafouillages, je ne vais pas dire le contraire.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Il faudrait recommuniquer sur les arrêts des élèves et que les matins, on comprend tout à fait qu'ils soient déposés au pôle parce que c'est le plus simple mais le soir, c'est vrai qu'il y a encore quelques cafouillages, il faudrait communiquer que c'est bien à Jean Moulin, le soir.

**M. Daniel DOUARD :** D'accord, je vais le noter, ne t'inquiète pas, j'y vais 2 fois la semaine pour essayer de régler tous ces problèmes.

**M. le Maire :** Le tour de table est fini. Je vous en remercie, L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance à 22h27.

La secrétaire de séance,  
Nadine PAUL

Le Maire,  
Jean-Pierre GATINE